

DREAL
Auvergne



NATURA 2000

mai 2015

Natura 2000 en actions

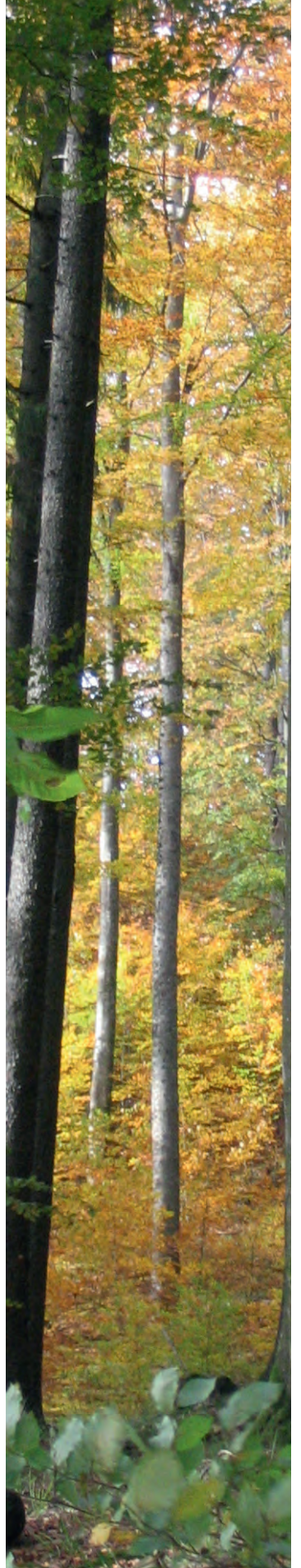
15 ans de mise en oeuvre du réseau en **Auvergne**

Recueil d'expériences

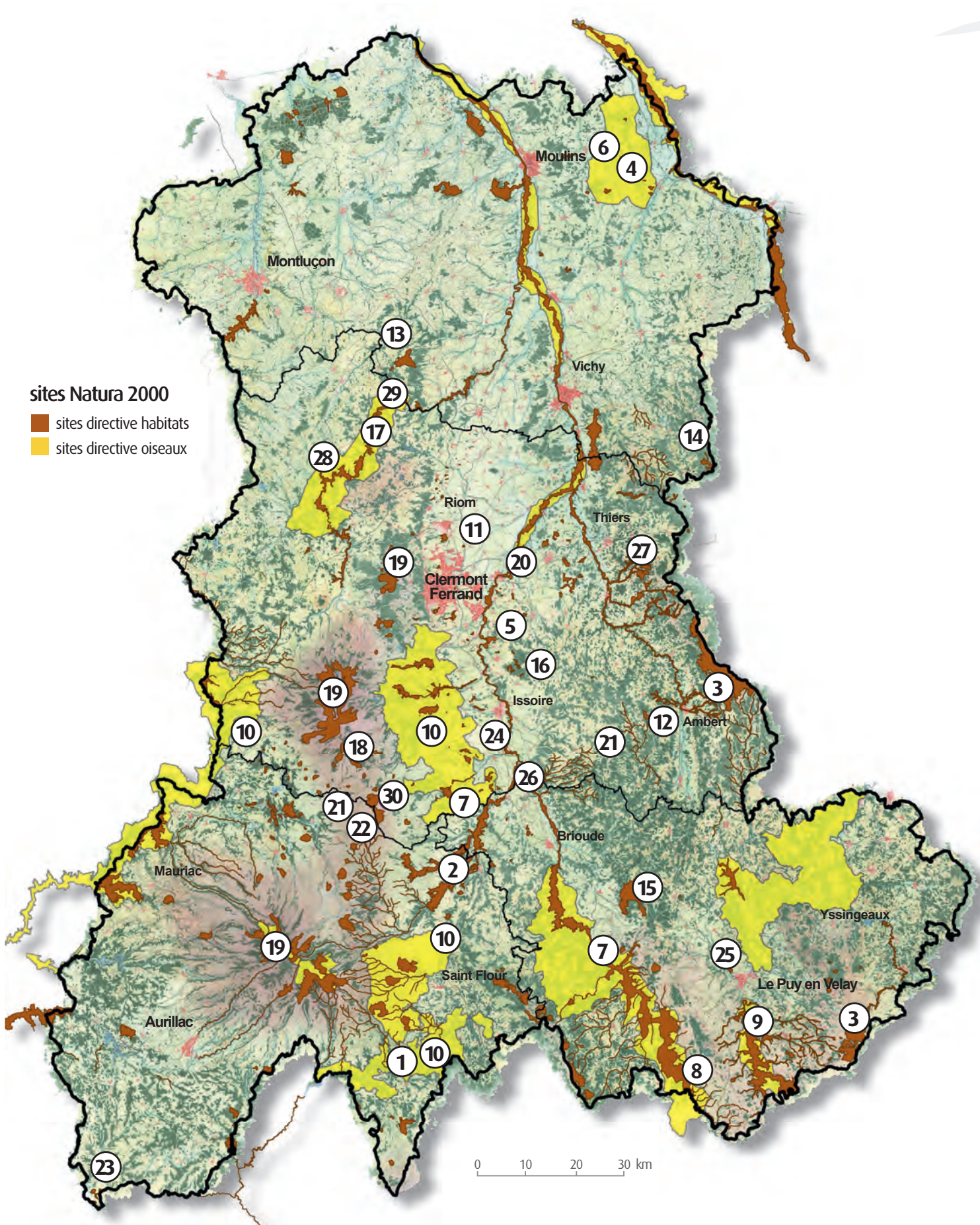


Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement Auvergne

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr



Localisation des actions au sein du réseau Natura 2000





Sommaire

Édito	7
--------------------	---

Natura 2000 et la gestion forestière

① Natura 2000 et production forestière : un équilibre est possible	9
② Constitution d'un îlot de vieux bois en forêt communale de Vèze	10
③ Quand restauration rime avec innovation : 2 exemples de chantiers Natura 2000 en pointe sur la mise en œuvre de techniques douces de débardage et sur le traitement des zones humides enrésinées	11
④ Intégration de la biodiversité dans l'animation territoriale forestière : un tandem d'animateurs gagnant-gagnant	13

Pour une agriculture garante de la biodiversité

⑤ Des mesures agro-environnementales territorialisées au service des paysages de pelouses sèches du Puy Saint-Romain	15
⑥ Les agriculteurs s'engagent pour la préservation des prairies humides de la Sologne Bourbonnaise	16
⑦ Sauvegarde des busards cendrés dans le site Natura 2000 « Haut val d'Allier »	17
⑧ À la reconquête des milieux pastoraux en déprise dans les Gorges du Haut-Allier	18
⑨ Évaluation de l'état de conservation des prairies dans le site « Gorges de la Loire » : un premier bilan positif pour les mesures agro-environnementales	19
⑩ Dossier : le piégeage du campagnol terrestre	20

Un réseau pour la sauvegarde et la reconquête des milieux exceptionnels

⑪ La restauration du marais salé de Saint-Beauzire : histoire du sauvetage d'un petit bout de littoral en plein cœur de Limagne !	23
⑫ Étude de la dynamique des habitats du site Natura 2000 « Tourbière de Vireennes » : laissons faire la nature !	25
⑬ Maîtrise de la fréquentation et mise en valeur de l'ancienne carrière de kaolin en forêt des Colettes	26
⑭ Restauration de la tourbière du Mépart : une technique originale	27

Tout au long du document, les termes marqués par une * sont expliqués dans le glossaire en fin d'ouvrage.

Natura 2000 : des espèces et des hommes - des espaces et des hommes

- ⑮ Rénovation des églises de Chassagne et Sainte-Marguerite : un contrat au bénéfice des chauves-souris 29
- ⑯ Les Bois de la Comté : un laboratoire pour la gestion durable des forêts de plaine 30
- ⑰ Sport et nature : une place pour chacun dans les Gorges de la Sioule 31
- ⑱ La mousse et le forestier : prise en compte de la présence de la buxbaumie verte dans l'aménagement de la forêt communale de Besse 32
- ⑲ Profession : garde nature 33

Un territoire d'expérimentation et de recherche

- ⑳ Étude de faisabilité d'effacement du seuil de Pont-du-Château 35
- ㉑ Natura 2000, un moteur pour la connaissance des espèces 36
- ㉒ Contribution de Natura 2000 à la connaissance des tourbières du parc naturel régional des volcans d'Auvergne 39

Un réseau enraciné dans le territoire

... des acteurs locaux impliqués

- ㉓ Des acteurs locaux mobilisés pour la restauration du Puech de Salvageau 41
- ㉔ De l'Europe au local : prise en charge de la concertation par les acteurs locaux au Puy d'Ysson 43
- ㉕ Grotte de la Denise : la sécurité pour longtemps 45

Faire progresser la prise en compte de la nature par la communication et la pédagogie de l'environnement

- ㉖ La charte comme outil de sensibilisation des propriétaires et collectivités sur le site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon » .. 47
- ㉗ « Vallées et piémont du nord Forez » : vers un guide pratique pour la conservation et la valorisation économique des hêtraies à destination des propriétaires forestiers 49
- ㉘ Sensibilisation des agriculteurs par la diffusion d'une plaquette sur l'usage des produits dangereux pour la biodiversité 50
- ㉙ Remise en valeur d'un belvédère naturel par la commune de Menat 51
- ㉚ Un projet pédagogique autour des tourbières du parc naturel régional des volcans d'Auvergne 52



Édito

Associées aux travaux dès le démarrage du programme Natura 2000 à la fin des années 1990 via les comités de pilotage, les collectivités se sont vu confier depuis 2005 une responsabilité croissante dans la gestion des **sites de ce réseau**. Aujourd'hui, aux côtés des **animateurs des sites**, elles sont devenues des acteurs incontournables, assurant parfois même directement, en régie, le travail de mise en œuvre des documents d'objectifs.

De son côté, l'État a su se montrer constant dans son soutien :

- en mobilisant des moyens du ministère de l'écologie, complétés par des financements européens du FEADER depuis 2007,
- en renforçant les équipes chargées de promouvoir, encadrer et assister au niveau départemental et régional le travail effectué au plus près du terrain par les **animateurs des sites**,
- en assurant la mise en œuvre des actions sur les sites où les collectivités n'ont pas souhaité s'investir.

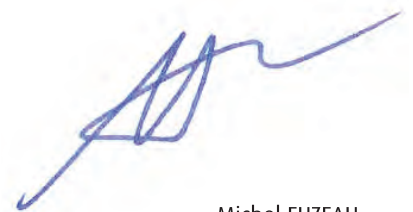
Début 2015, les **sites Natura 2000** occupent près de 400 000 hectares en Auvergne, soit 15 % de la surface régionale. 79 zones spéciales de conservation, désignées au titre de la directive habitats, et 12 zones de protection spéciale, inscrites au titre de la directive oiseaux maillent l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels du territoire régional.

2015 est une année charnière dans la vie du réseau Natura 2000 : elle marque le démarrage de nouveaux programmes européens, les premiers menés sous la responsabilité des conseils régionaux auxquels vient d'être transférée la compétence d'autorité de gestion de ces fonds. Le moment est alors bien choisi pour porter un regard sur le chemin déjà parcouru.

Sur le plan des résultats bruts, c'est-à-dire du point de vue de la conservation des habitats et des espèces, il est encore difficile d'avoir une vision exhaustive. L'évaluation nationale conduite en 2013 par le muséum national d'histoire naturelle montre qu'il reste encore des efforts à accomplir pour stopper la perte de biodiversité. Localement cependant, des situations se sont objectivement stabilisées voire améliorées.

Mais à bien des égards, ce n'est là qu'une petite partie des apports positifs du réseau Natura 2000. Au cœur de la mise en place de Natura 2000 en France, la logique de concertation et de prise en compte des activités humaines favorables à la biodiversité a aussi porté ses fruits sur d'autres plans, de façon sans doute tout aussi intéressante. Les lecteurs de ce recueil en trouveront différents exemples tout au long de ces pages. À l'heure où les derniers documents d'objectifs (ou « Docob ») sont en cours de rédaction, les réticences et les craintes ne sont certes pas toutes levées, mais le bilan de ces quinze dernières années de travail de l'ensemble des acteurs du réseau permet tout de même de dresser un panorama positif des effets de la politique Natura 2000.

Au travers de ce recueil d'expériences, qui ne se veut aucunement exhaustif, j'ai souhaité vous faire partager les éléments de ce constat. Mon souhait est que cette base solide permette, dans un contexte général changeant et parfois difficile, de mettre en lumière l'aptitude collective à agir concrètement en faveur de la biodiversité et la capacité de ceux qui vivent et font vivre nos espaces ruraux à comprendre l'importance de leur rôle.



Michel FUZEAU
Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme



Natura 2000 et la gestion forestière

Les forêts occupent 37 % des surfaces inscrites au réseau Natura 2000 dans la région. Ce taux atteint même environ 45 % si l'on considère les seuls sites désignés au titre de la directive Habitats.

Comparé au taux de boisement de l'Auvergne (27 %), ce chiffre traduit la responsabilité évidente des milieux forestiers pour la préservation de la biodiversité.

Confrontés à de multiples enjeux (changement climatique, développement des usages du bois construction ou du bois énergie, objectifs nationaux d'augmentation de la récolte, développement des usages sociaux de la forêt...), les forestiers se trouvent devant un défi complexe à relever.

Dans ce contexte, les sites Natura 2000 ont valeur de laboratoires pour mettre en place et tester, grandeur nature, des pratiques et des techniques de gestion assurant à long terme l'équilibre des fonctions de la forêt.

1

Natura 2000 et production forestière

... un équilibre est possible

Le Groupement Foncier Rural (GFR) de la Gravière, est constitué de 5 propriétaires possédant un domaine de 206 hectares, situé sur la commune de Jabrun, dans le Cantal.

Dans le cadre du renouvellement du document de gestion durable de cette propriété, David Puyraïmond, gestionnaire forestier indépendant, en charge de la gestion de ces forêts, a contacté la communauté de communes du pays de Pierrefort-Neuvéglise, structure porteuse et animatrice* du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère », pour obtenir un avis sur l'adéquation du projet de plan simple de gestion* de la forêt avec les enjeux du site Natura 2000. Au fil des discussions, il s'est rapidement avéré que la Charte Natura 2000* constituait un outil et levier approprié au regard de la gestion envisagée. Il est apparu d'autant plus intéressant de la mettre en œuvre sur ce domaine compte-tenu de la nidification régulière de nombreuses espèces de rapaces (Aigle botté, Faucon pèlerin, Milan royal, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc).

Les cinq propriétaires ainsi que le gestionnaire ont donc signé conjointement la Charte Natura 2000 en 2013.

Après presque un an d'engagements dans la Charte, les propriétaires et le gestionnaire forestier ont accepté de répondre à nos questions. L'occasion de faire le bilan.

“entretien”

avec **David Puyraïmond**, gestionnaire forestier indépendant et les **propriétaires** du groupement foncier rural de la Gravière

Connaissez-vous la démarche Natura 2000 avant votre engagement dans la Charte Natura 2000 du site « Gorges de la Truyère » ?

D. Puyraïmond Personnellement oui, je la connaissais. Je l'avais en effet déjà testée dans d'autres propriétés.

Quel regard portez-vous sur cette démarche ?

D. Puyraïmond Cela dépend des enjeux de chaque site Natura 2000.

Sur les gorges de la Truyère, on ne peut pas considérer qu'il y ait de contraintes majeures.

Il y a bien sûr des éléments à prendre en compte et à intégrer dans la gestion, mais, en ce qui me concerne, je ne l'ai pas pris comme une contrainte et je pense qu'il en va de même pour les propriétaires.

Pourquoi avoir signé la Charte Natura 2000 du site « Gorges de la Truyère » ?

Propriétaires Pour deux raisons.

D'une part, parce qu'il n'y avait pas de contraintes particulières à nos yeux et d'autre part, parce que l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) n'est pas négligeable d'un point de vue financier quand on possède beaucoup de terrain.

Il s'agit surtout d'une valorisation des pratiques puisque, par exemple, le Faucon pèlerin qui niche sur le domaine a toujours été présent et on l'y voit encore.

Preuve que nos pratiques forestières ne sont pas dérangeantes.

Conseilleriez-vous l'outil « charte Natura 2000 » à d'autres propriétaires forestiers ?

Propriétaires Absolument, dans la mesure où ils ont le même état d'esprit que nous.

La gestion irrégulière des peuplements qui est actuellement pratiquée sur le domaine permet d'intégrer les engagements de la charte sans grand problème. Par contre, pour des propriétaires qui auraient une gestion plus productiviste de leur propriété, cela pourrait s'avérer plus complexe.

Le montage du dossier de demande d'adhésion à la charte vous a-t-il semblé lourd à constituer ?

Propriétaires Pas du tout ! Il faut dire que la structure animatrice nous a accompagné tout au long de la démarche.



Les outils Natura 2000 à disposition des propriétaires

- La Charte Natura 2000

Les signataires s'engagent à respecter des règles de bonnes pratiques environnementales. Ces mesures n'engendrent pas de surcoût de gestion et permettent de favoriser le maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie. En contrepartie, les signataires bénéficient de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour les parcelles engagées dans cette démarche. La Charte permet aussi d'accéder à certaines aides publiques.



- Un site Internet exclusivement dédié aux Gorges de la Truyère :

Pour plus d'informations sur le réseau Natura 2000 ou sur les Gorges de la Truyère, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet

<http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr>

2

Constitution d'un îlot de vieux bois en forêt communale de Vèze



Rédigé en 2005, l'aménagement forestier* de la forêt sectionale de Vèze (Canton d'Allanche, dans le Cantal) prévoyait, pour l'année 2010, la création d'une piste forestière dans la parcelle n°5 de la forêt, un préalable indispensable à son exploitation.

Or l'inventaire des habitats naturels* forestiers, réalisé entre 2005 et 2006 sur le site Natura 2000 « Vallées et gîtes de la Sianne et du Bas-Alagnon », a révélé la présence de plusieurs milieux de grand intérêt à l'intérieur de cette parcelle (sapinières à sphaignes* sur sols très acides, aulnaies-frênaies, forêts de pentes notamment).

Afin d'éviter l'altération de ces boisements particulièrement fragiles et peu compatibles avec l'exploitation envisagée au départ, l'Office National des Forêts puis le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier ont proposé à la section, propriétaire de la forêt, l'abandon du projet initial et la mise en place d'un contrat Natura 2000* en contrepartie.

Ce contrat Natura 2000 a finalement vu le jour en décembre 2012 sous la forme d'un engagement de la part du propriétaire de maintien sans intervention sylvicole pendant une durée de 30 ans d'un « îlot de sénescence » de 8hectares et demi dans cette forêt sectionale. À l'intérieur de cet îlot, plus de 200 sapins et hêtres présentant un gros diamètre et des signes de sénescence ont été identifiés et marqués par une

plaquette métallique durable dans le temps. Cet engagement bénéficie bien évidemment aux habitats naturels forestiers qui, bien souvent dans les forêts exploitées, souffrent d'un manque de gros et vieux bois. Mais il contribue aussi et surtout au maintien de nombreuses espèces animales.

À titre d'exemple, les chauves-souris, pour lesquelles ce site Natura 2000 est particulièrement important (il en abrite plus de 14 espèces différentes), se trouvent assurées d'une excellente disponibilité en gîtes grâce aux micro-habitats qui se développent tout particulièrement dans les vieux bois (cavités, fissures, écorces décollées, fentes, ...).

Les espèces végétales, comme la Buxbaumie verte, une petite mousse se développant sur les bois morts au sol, bénéficieront également de cette opération.

En contrepartie de cet engagement fort, la section a obtenu le soutien financier de l'État et de l'Union Européenne au titre de Natura 2000. Cette aide a permis de compenser totalement la perte liée à la non exploitation (la recette escomptée étant faible compte-tenu du coût de la voirie à créer pour exploiter le bois).

Ainsi, sans compromettre la rentabilité de l'opération initiale, c'est toute une part de son patrimoine naturel remarquable que la commune de Vèze va préserver.

3

Quand restauration rime avec innovation ...

Deux exemples de chantiers Natura 2000 en pointe sur la mise en œuvre de techniques douces de débardage et sur le traitement des zones humides enrésinées

Restauration de la tourbière du Châtaignier à Valcivières (63)

La forêt sectionale du Châtaignier, située sur la commune de Valcivières (Puy-de-Dôme), fait partie des hêtraies-sapinières les plus anciennes et les mieux conservées du Forez. Les sapins fournissent depuis des centaines d'années du bois d'œuvre de qualité, et les hêtres procurent, quant à eux, du bois de chauffage pour les habitants des hameaux environnants.

Nichée au cœur de cet écriin, la tourbière du Châtaignier en est le joyau naturel. Malheureusement, les plantations d'épicéas réalisées après-guerre dans le cadre du Fond Forestier National (FFN)* ont recouvert près de la moitié de sa surface. En détournant à leur compte une partie de l'eau, ces épicéas ont perturbé sensiblement le fonctionnement hydrique du milieu en le conduisant vers un assèchement certain.

Grâce à l'implication de la section du Châtaignier, de l'Office National des Forêts et du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, animateur du site Natura 2000 « Monts du Forez », un contrat Natura 2000* a permis sa restauration en 2010 tout en expérimentant des techniques de débardages alternatives et innovantes, dans ce milieu où tout passage d'engin lourd classique aurait été dévastateur.



VALCIVIÈRES ■ Le Parc a organisé une démonstration de débardage à cheval dans la tourbière du Châtaignier

Des chevaux pour sauver la tourbière

Grâce au contrat Natura 2000, la tourbière du Châtaignier, située dans la vallée des Reblats, devrait être restaurée.

Emeline Collet

Mercredi après-midi, une trentaine de personnes a pris place dans le car, conduit par André Voldoire, maire de Valcivières. Direction la tourbière du Châtaignier, pour une démonstration de débardage à cheval.

« Nous sommes dans le cadre d'un contrat Natura 2000 » rappelle Jean-Baptiste Perret, chargé de mission au Parc Livradois-Forez. « L'opération a pour objectif de restaurer la tourbière, menacée par la présence d'épicéas plantés après la guerre. Les arbres captent une partie de l'eau nécessaire au fonctionnement de la tourbière ». Si la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Office nationale des forêts (ONF), le Parc coordonne les opérations.

Impossible de ne laisser aucun impact lors du débardage

Première étape donc, l'abattage des épicéas par les ouvriers de l'ONF. Seulement, impossible



GRUMES. Mercredi, une trentaine de personnes (comité de pilotage, acteurs locaux, curieux) ont assisté à une démonstration de débardage à cheval, dans la vallée des Reblats, sur la commune de Valcivières.

d'utiliser un débusqueur mécanique classique pour débarder. « Nous savons qu'il est impossible de ne laisser aucun impact lors d'une opération de débardage » admet Jean-Baptiste Perret. « Mais le cheval a une plus faible portance. Il décape moins les sols. Et surtout, il offre une précision inégalable ». Sa trajectoire, non rectiligne, permet d'éviter les zones les plus sensi-

bles de la tourbière. « Clovis », qui débardait mercredi, avançait pas à pas, parfois faisait marche arrière pour emprunter un autre itinéraire.

Une précision recherchée

« Nous réalisons que le cheval peut être une solution en forêt, pas seulement pour de la restauration de milieu » poursuit le chargé de mission Natura 2000 au Parc. « C'est sa précision qui

est recherchée. Quand on sert d'un débusqueur avec câble, on est obligé de procéder à de grandes ouvertures à travers les bois. À cheval, ce n'est pas le cas ».

Les équidés servent uniquement à dégager la tourbière et apporter les grumes sur la piste forestière. Quand ce travail sera terminé, les machines prendront le relais et transporteront

les grumes d'épicéas jusqu'à la place de dépôt. « Nous ne pouvons rien laisser sur place sous peine de transformer la tourbière en lande » insiste Jean-Baptiste Perret. « Si les épicéas font moins de 20 cm de diamètre, les chevaux peuvent les débarder en entier. Dans ce cas de figure, les arbres sont ébranchés dans la forêt. Les plus gros sont ébranchés sur la tourbière et les chevaux ne tirent que les grumes ».

Les machines prendront le relais à partir de la piste forestière

La tourbière du Châtaignier abrite de nombreuses espèces animales et végétales : la chouette de Tengmalm, chauves-souris, papillons. Les mousses témoignent également d'une forêt très ancienne. Pour compléter le dispositif de restauration, le Parc naturel régional Livradois-Forez procédera au marquage de bois sénescents au cours de l'année à venir. Ces arbres morts pourront ainsi servir de gîtes et d'hôtes pour les espèces qui évoluent dans la vallée des Reblats.

L'opération de débardage devrait durer jusqu'à la fin du mois. Elle est entièrement financée par l'État et l'Union européenne. ■

Source : La Montagne - édition du 14 mai 2010 - avec l'aimable autorisation du journal

Restauration des sources du Lignon dans le massif du Mézenc (43)

Envahies par les épicéas, les mégaphorbiaies, végétations luxuriantes de hautes herbes, typiques des zones humides, étaient menacées de disparaître de la forêt domaniale du Mézenc si rien n'était fait. Un chantier de restauration écologique faisant appel au débardage par câble mat a permis d'enrayer la dynamique en remettant en lumière les mégaphorbiaies.



Introduits sur le massif du Mézenc depuis l'époque des programmes de restauration des terrains de montagne du XIX^{ème} siècle, les épicéas interceptent la lumière et en privent la flore herbacée jusqu'à la faire disparaître. Ils acidifient et modifient la structure des sols et se régénèrent spontanément en colonisant les zones ouvertes qui, lentement, s'assèchent. Qui plus est, ces plantations, pour la plupart, n'avaient jamais été éclaircies à cause des sols profonds ou peu portants, souvent gorgés d'eau, ou même plus simplement en raison de l'inaccessibilité de la zone.

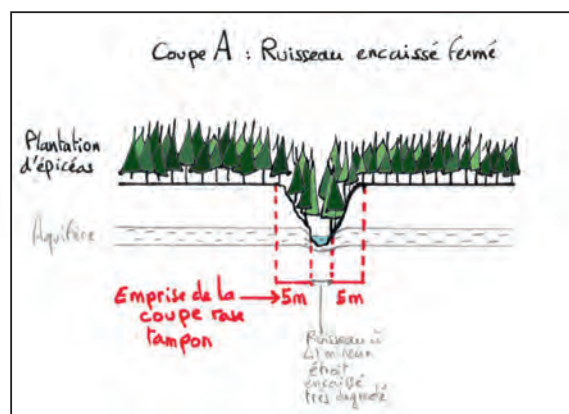


L'émergence d'un tel projet a été le fruit d'un engagement et d'une concertation étroite entre différents acteurs : l'Office National des Forêts (agence Montagnes d'Auvergne), le Département de la Haute-Loire en tant que structure porteuse et animatrice* du site Natura 2000 « Mézenc », les services de l'État (DDT de la Haute-Loire et DREAL Auvergne).

Des travaux rendus possibles grâce à la technique du câble mât

Cependant, au sein de la Réserve Biologique Dirigée du Mézenc, l'objectif de production a été abandonné au profit de la protection des milieux. Jusqu'à récemment, aucune technique d'exploitation acceptable pour l'environnement et économiquement supportable n'a pu être réalisée sur la zone. Mais l'Office National des Forêts (ONF), depuis 3 ans, travaille avec des entreprises des régions de montagne pour importer en Auvergne une nouvelle technique d'exploitation : le câble mât qui permet d'extraire des bois des zones peu accessibles ou aux sols fragiles en suspendant les troncs à quelques mètres au-dessus du sol pour les transporter, évitant ainsi ornières et tassements. Les épicéas « indésirables » ont donc pu être enlevés de la zone sans dommages pour les milieux naturels.

Schéma de principe des travaux



Des travaux financés dans le cadre de Natura 2000

Sans Natura 2000, les plantations d'épicéas seraient restées en l'état encore longtemps, continuant leur lent travail de dégradation de milieux humides.

En effet, la recette générée par la vente des bois, estimée à 120 000 €, ne permettait pas de couvrir l'ensemble des frais de l'opération d'exploitation (179 000 € HT).

L'État et l'Europe, ainsi que l'ONF, ont apporté le complément indispensable à la réalisation des travaux via un contrat Natura 2000*.

Deux types d'opérations ont ainsi pu être menées :

- l'annélation des épicéas (écorçage des arbres pour qu'ils sèchent sur place) sur les zones de mégaphorbiaies et les éboulis (près de 8,5 hectares),
- sur le reste (environ 11 hectares), la coupe rase pour éliminer les épicéas indésirables dans les zones tampons périphériques afin de ménager de véritables lisières entre la forêt et la zone à préserver.

4

Intégration de la biodiversité dans l'animation territoriale forestière

... un tandem d'animateurs gagnant-gagnant

Le site Natura 2000 « Sologne Bourbonnaise » est animé par la **Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne**.

Une partie importante de ce territoire est occupée par des forêts, très majoritairement privées.

Afin de mieux appréhender cette composante essentielle, l'animateur du site s'est associé avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) dans un tandem qui se révèle très fructueux : pas moins de cinq contrats et chartes ont été signés depuis 2012, et quatre autres, en cours de préparation, devraient voir le jour à partir de 2015.



1. Réunion d'information des propriétaires du site Sologne Bourbonnaise
CNPF Auvergne



« entretien »

avec **Adrien Bazin**,
technicien au Centre National de la Propriété Forestière d'Auvergne

Adrien Bazin, vous êtes technicien au Centre National de la Propriété Forestière d'Auvergne (CNPF). En quoi consiste votre travail habituel auprès des propriétaires forestiers ?

Je m'occupe de l'instruction des plans simples de gestion* (document de gestion durable des forêts privées) d'une part, et j'apporte d'autre part un conseil technique spécialisé dans les domaines de la sylviculture ou de la législation forestière par exemple. Plus généralement, je réponds aux questions des propriétaires et essaye de les amener à comprendre simplement les mécaniques forestières.

Dans vos contacts avec les propriétaires, comment abordez-vous la question de la biodiversité en forêt ?

Chaque année, j'organise au moins une réunion d'information technique gratuite ayant une thématique se rapportant à la biodiversité. Un exposé technique suivi d'une visite de terrain permet d'illustrer mes propos.

Individuellement, lors de visites conseil, je propose au propriétaire de prendre un temps d'observation sur ce qui nous entoure. La biodiversité est partout. Il est important de le faire comprendre.

Quelles sont les réactions habituelles de vos interlocuteurs ? Pensez-vous que la perception de ce sujet a changé ou est en train de changer ?

Beaucoup de propriétaires perçoivent déjà ce qu'est la biodiversité. Certains d'entre eux se révèlent parfois même presque spécialistes, tandis que d'autres découvrent. Mais la prise en compte des enjeux environnementaux fait aujourd'hui

partie de leurs considérations. Les propriétaires qui mettent en œuvre une gestion durable notamment via les documents de gestion savent qu'elle passe nécessairement par la production, la préservation des écosystèmes et du patrimoine, et le service sociétal.

Comment s'articule votre rôle avec celui de l'animateur du site (Guillaume LE ROUX, LPO Auvergne) ? Qui fait quoi ? Quel plus-value apporte la présence d'un professionnel de la forêt ?

Nous sommes spécialisés dans nos domaines respectifs. Guillaume connaît bien le comportement et les besoins des oiseaux, notamment en période de reproduction ; moi, au travers de la technique sylvicole, la capacité de la forêt à y répondre tout en conservant son rôle de production de bois. Auprès des propriétaires forestiers, il y a donc une complémentarité qui s'instaure pour expliquer simplement et efficacement les choses. Guillaume et moi tenons ainsi une intervention commune chaque année lors de journées de vulgarisation auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers.

Lors des contacts plus personnalisés, j'interviens en premier lieu pour la partie « production forestière », puis je passe le relais à Guillaume pour la partie « environnementale ». Travailler ainsi en deux temps évite au propriétaire de se trouver noyé sous un volume trop important d'informations à assimiler d'un seul coup. Pour l'accompagnement dans le montage d'un contrat, nous travaillons de concert, mais toujours dans nos compétences respectives. Ce partenariat s'avère aussi bénéfique aux deux structures, via le partage de nos connaissances.

Les principales réalisations mises en œuvre au travers des contrats et chartes Natura 2000 signées en Sologne bourbonnaise : des peuplements irrégularisés (présence de plusieurs strates et d'arbres de tous types de diamètre) et plus mélangés, et une plus grande importance donnée à la conservation de vieux bois. Autant d'actions propices à la nidification des rapaces forestiers du site, mais pas seulement : certaines espèces de pics, de chauves-souris, d'insectes saproxyliques*, et même de champignons en bénéficient également.



Pour une agriculture garante de la biodiversité

Les paysages de notre région doivent une bonne part de leur renommée et de leur identité aux vastes espaces ouverts de bocage, de plateau ou de montagne.

Ces milieux sont le terreau des productions agricoles dont certaines sont intimement liées à l'image de l'Auvergne. Ce sont aussi les lieux de vie de bon nombre des espèces les plus remarquables de la région.

En s'appuyant sur des agriculteurs volontaires, le réseau Natura 2000 contribue à la réflexion sur des formes d'agriculture permettant des productions diversifiées et de qualité dans le respect des milieux.

5

Des mesures agro-environnementales territorialisées au service des paysages de pelouses sèches du puy Saint-Romain

Du haut de ses 781 mètres d'altitude, le Puy Saint-Romain domine la rivière Allier et la plaine de la Limagne.

C'est au printemps que le site dévoile le mieux ses richesses, lorsque les orchidées fleurissent les pelouses sèches situées sur ses pentes. Mais ces pelouses sont aussi un refuge pour une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elles souffrent cependant d'un enrichissement progressif, qui, d'année en année, réduit leur surface et les possibilités d'installation d'activités pastorales (qui permettaient historiquement d'entretenir ces milieux ouverts).

Afin de préserver ce patrimoine naturel précieux, sous l'impulsion de l'Office National des Forêts, animateur du site Natura 2000 « Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain », deux éleveurs se sont engagés en 2009 dans des contrats Natura 2000 agricoles (ou Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, MAET*) dont l'objectif est ici de maintenir l'équilibre délicat entre les espaces ouverts de pelouses sèches et les fourrés buissonnants.

Malgré les difficultés (accès, approvisionnement en eau), ils maintiennent sur 31 hectares une activité pastorale sur le Puy (ovins et bovins) et respectent un cahier des charges précis : absence de fertilisation, limitation des buissons, ajustement de la pression de pâturage ... En contrepartie de cet engagement, l'État et l'Europe leur ont versé une aide financière pendant 5 ans.





6 Les agriculteurs s’engagent pour la préservation des prairies humides de la Sologne bourbonnaise

La Zone de Protection Spéciale* « Sologne bourbonnaise », située dans le nord-est du département de l’Allier, s’étend sur 11 communes pour une superficie totale de plus de 22 000 hectares. Région bocagère où l’agriculture dominante est la polyculture – élevage (charolais), la Sologne bourbonnaise est aussi caractérisée par son impressionnante densité d’étangs : près de 215 au sein du périmètre Natura 2000 ! La diversité des oiseaux présents (pas moins de 40 espèces d’intérêt communautaire* recensées) s’explique par la mosaïque de milieux : prairies humides, espaces boisés, zones de cultures... Sa position privilégiée entre 2 axes migratoires importants (vals d’Allier et de Loire) accroît également son attractivité.

En 2011, la mise en œuvre du Document d’Objectifs* du site est confiée par l’État à la **Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne** (LPO).

Dans la foulée, une campagne de promotion des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt)* est lancée. Deux réunions d’information, co-animées par la LPO Auvergne, le Conservatoire d’Espaces Naturels de l’Allier et les services de l’État sont organisées, afin de sensibiliser et informer l’ensemble des agriculteurs concernés par le dispositif

d’aides liées à Natura 2000.

Le succès est au rendez-vous !

L’estimation initiale de 300 hectares sous contrat est rapidement dépassée et ce sont finalement plus de 660 hectares de prairies, majoritairement humides, qui sont engagés par 27 exploitants agricoles (presque 10% de la superficie prairiale totale du site).

Ces prairies bocagères sont particulièrement convoitées par l’avifaune (Courlis cendré, Vanneau huppé, Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, ...). Nombre d’entre

elles connaissent d’étonnantes variations saisonnières de leur degré d’humidité en raison d’une structure de sol propre à ce territoire : une couche d’argile retient l’eau en période arrosée et une couche superficielle sablo-limoneuse assèche les premiers horizons à la belle saison.

La mobilisation des agriculteurs en faveur des haies est elle-aussi tout à fait remarquable (38 kilomètres sous contrat), témoignant par la même occasion de leur attachement au maintien de l’identité paysagère de la Sologne bourbonnaise.

Actions	Contrats Natura 2000 engagés (MAEt)
Limitation de fertilisation des prairies humides	422 ha
Absence de fertilisation des prairies humides	159 ha
Retard de fauche	78 ha
Mise en place d’un couvert végétal	1 ha
Entretien des haies	38 km
Entretien des arbres isolés/en alignement	736 arbres
Entretien de la ripisylve	6,5 km

Le facteur clé de cette réussite ?

Très certainement la grande qualité de la concertation mise en place lors de la rédaction du Document d’Objectifs et l’implication d’acteurs locaux ouverts et moteurs sur le territoire. Grâce à la formation de 6 groupes de travail thématiques, la tenue de plusieurs réunions du comité de pilotage ou encore l’important travail de sensibilisation des élus, cette concertation a permis de parvenir à une bonne adéquation entre les mesures proposées en faveur des oiseaux du site et les caractéristiques et pratiques agricoles locales.



Sauvegarde des busards cendrés dans le site Natura 2000 « Haut val d'Allier »

En Auvergne, on rencontre deux espèces de busards : le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. Tous les deux sont des rapaces d'intérêt communautaire* et présentent la particularité de nicher au sol.

Le premier est migrateur et revient en avril alors que le second est sédentaire. À son retour de migration, le busard cendré recherche prioritairement les parcelles dans lesquelles l'herbe est la plus haute et la plus dense afin que la nichée soit bien protégée des prédateurs. Il est donc spontanément attiré par les parcelles de céréales, mais aussi, depuis quelques années, par les parcelles cultivées en prairies artificielles fertilisées et destinées à l'ensilage précoce. Dans le premier cas, si la moisson est assez tardive, les jeunes auront eu le temps de prendre leur envol et d'échapper à la moissonneuse. Dans le second cas, une fauche au mois de mai-juin condamne à coup sûr la couvée. Entre 2000 et 2011, le département de la Haute-Loire a perdu plus de 35 % de ses effectifs de busards cendrés alors qu'il constituait un bastion de l'espèce.

L'évolution des pratiques agricoles (fauches et moissons de plus en plus précoces grâce à la fertilisation et l'utilisation d'espèces précoces) condamne ce précieux auxiliaire des agriculteurs. En effet, on estime qu'un couple de busards peut consommer jusqu'à 2 000 rongeurs chaque printemps !

Partant de ce constat, en 2011, le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier**, collectivité en charge de la **Zone de Protection Spéciale* « Haut val d'Allier »**, a missionné la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour accentuer la communication en faveur des busards.

Forte de sa longue expérience, la LPO propose des solutions techniques pour limiter la mortalité par destruction directe. Toutefois, cette opération nécessite une bonne collaboration entre les observateurs de l'association et les agriculteurs puisqu'il s'agit soit de mettre en place des cages de protection autour des nids avant et pendant la récolte (moisson ou fauche), soit de collecter les œufs pour les faire incuber artificiellement.

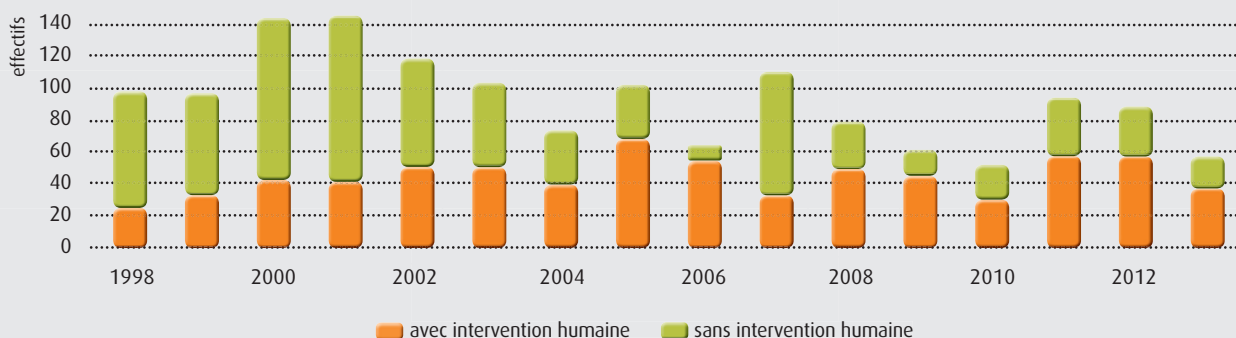
Un effort particulier de communication a été fait en direction des futurs agriculteurs puisque 85 étudiants des lycées agricoles de Brioude-Fontannes et Vals-près-le-Puy ont été sensibilisés. Parallèlement, une sortie grand public aux narses de La Sauvetat à Landos a réuni plus de 35 personnes ; de nombreux articles ont été publiés dans la presse locale et 2 bulletins d'information ont été diffusés auprès des agriculteurs dans les secteurs concernés.

L'année 2011 témoigne d'un bilan assez satisfaisant de l'opération puisque sur 71 couples présents, 69 nids ont été localisés. 29 nids ont été en échec et 35 ont produit au moins un jeune à l'envol.

Au final, ce sont 100 jeunes busards qui se sont envolés dans le département dont 56 grâce à une intervention de protection.



nombre de jeunes busards cendrés à l'envol en Haute-Loire



À la reconquête des milieux pastoraux en déprise dans les gorges du Haut Allier



1



2



3

Dès 2002, la question de la déprise agricole dans le site Natura 2000 « Gorges du Haut-Allier » s'est posée aux élus du territoire. Tous voyaient ces parcelles non mécanisables et autrefois pâturées par les ovins se refermer sous les broussailles. Le morcellement du parcellaire et le manque de structure pour gérer cet espace constituait un véritable frein au développement de projets pour ce territoire.

La création de la communauté de communes de Cayres-Pradelles a permis de fédérer 4 communes autour de cette thématique dès 2005 avec pour objectif le développement de projets agro-touristiques. Un important incendie en 2006 a accéléré la prise de conscience de l'intérêt de la réouverture de ces milieux assez secs et sensibles. La concertation conduite dans le cadre de l'animation Natura 2000 a permis d'échanger, de lever certaines réticences locales (blocages de certains propriétaires, inquiétude des chasseurs, scepticisme des agriculteurs, ...) et finalement d'aboutir à la création d'une association foncière pastorale (AFP) regroupant 46 propriétaires sur 156 hectares s'étendant sur les communes de Ouides et Rauret.

Le défi suivant était de trouver des éleveurs d'ovins prêts à s'engager sur le long terme pour rouvrir ces espaces. Face au scepticisme local, l'AFP s'est tournée vers un éleveur de l'Yssingelais, lequel acceptait de mettre à disposition des animaux, à condition qu'ils soient surveillés sur place. Un éleveur local de bovins s'est également porté candidat pour l'aventure.

Restait alors un dernier obstacle et non des moindres : trouver les fonds permettant de financer la pose de clôtures sur certains secteurs, le débroussaillage et la réouverture du milieu, la mise en place de points d'eau et le travail d'un berger pendant 6 mois de l'année.

Pour y parvenir, le **SMAT du Haut-Allier**, structure porteuse et animatrice* du site Natura 2000 « Gorges du Haut-Allier », a accompagné l'AFP du Haut-Allier dans le montage d'un contrat Natura 2000* de grande envergure : près de 600 000 € ont été levés via ce dispositif.

Dès lors, chaque année, de nouveaux espaces ont pu être à nouveau ouverts au pâturage. Depuis 2012, les vaches Aubrac maintiennent l'ouverture des terrains de l'AFP sur la commune de Ouides et un berger conduit un troupeau d'environ 150 brebis sur les terrains de Rauret. Chaque année, un plan de gestion est établi afin de concilier au mieux les enjeux agronomiques et écologiques.

Au terme de 4 années de mise en œuvre de ce programme, et malgré une augmentation constante du troupeau d'ovins sur Rauret, il en ressort que la pression de pâturage n'est pas encore suffisante pour valoriser au mieux ces milieux, tout en sachant que les animaux quittent ces côtes à l'automne dans un état physiologique idéal et que le potentiel fourrager de ces milieux réputés pauvres se révèle bien supérieur à ce qu'il laissait présager.

Aujourd'hui, d'autres communes, restées en retrait jusqu'ici, envisagent d'intégrer des territoires communaux dans l'AFP et des agriculteurs locaux se disent prêts à se substituer aux pionniers dont certains ne sont plus en mesure de poursuivre l'aventure. Quant aux habitants des villages, ils ne sont pas mécontents de revoir des moutons assurer un travail de prévention des incendies. Dans cet espace, la dynamique de fermeture du milieu semble enrayée, tout cela pour le plus grand bien des habitats herbagers d'intérêt communautaire* qui sont par ailleurs les terrains de chasse du magnifique Circaète jean-le-Blanc !

1. Pâturage ovin gardienné grâce au contrat Natura 2000 *SMAT Haut-Allier*
 2. Un aperçu des milieux secs des gorges de l'Allier *Karine Martin Terr@terre*
 3. Pose de clôtures dans des conditions difficiles *Karine Martin Terr@terre*

Évaluation de l'état de conservation des prairies dans le site « Gorges de la Loire »

... un premier bilan positif pour les mesures agro-environnementales

La question de l'évaluation de l'efficacité des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)* s'est posée dès leur mise en place en 2007. Sur le site Natura 2000 « Gorges de la Loire » dans sa partie située en amont du Puy-en-Velay, les MAEt visaient essentiellement la maîtrise de la fertilisation azotée et le maintien de la richesse floristique des prairies de fauche.

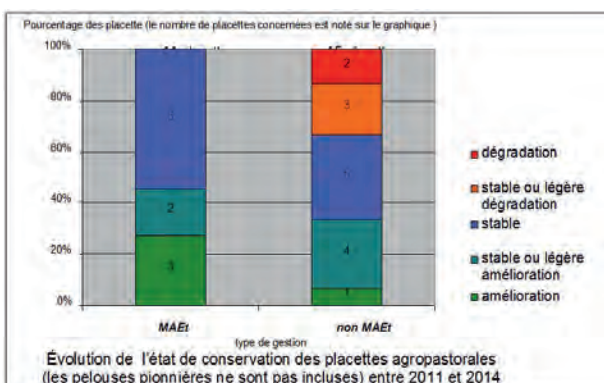
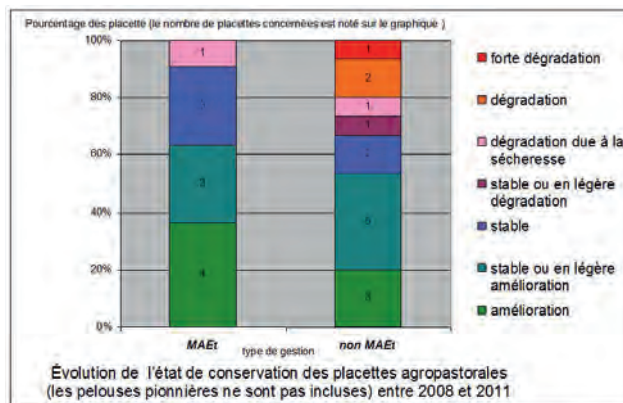
C'est donc dans ce cadre qu'en 2008, le Département de la Haute-Loire a confié au Conservatoire botanique national du Massif Central (CBNMC) le suivi de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux d'intérêt communautaire* du site.

Ainsi, en 2008, 27 placettes ont été implantées sur des parcelles présentant des habitats d'intérêt communautaire variés et faisant l'objet d'une gestion agricole : pelouses à nard raide, bas-marais à jonc acutiflore, prairies de fauche collinéennes et montagnardes.

Les placettes sous la forme d'un cercle de 3 m de rayon ou de quadrats de 2 ou 4 m de côté sont matérialisées par des tubes métalliques enfoncés dans le sol et qui peuvent être retrouvés à l'aide d'un détecteur de métaux. Ainsi, ces placettes ne constituaient pas un obstacle aux travaux agricoles dans les parcelles.

En 2011, un premier suivi a permis de dégager les tendances évolutives. Bien sûr, ces tendances sont à relativiser du fait de la sécheresse particulièrement sévère qui a sévi cette année-là. Sur les 27 placettes, 11 ont été positionnées sur des parcelles engagées en MAEt et 15 sur des parcelles non engagées.

Ce bilan montre qu'entre 2008 et 2011, les MAEt ont eu un effet plutôt positif sur l'état de conservation des habitats dans la mesure où la dégradation de cet état ne s'observe que sur des parcelles non engagées ; une certaine amélioration est également constatée sur des parcelles engagées.



Le dispositif MAEt n'a pu être reconduit sur ce site et s'est arrêté fin 2011. Toutefois, le suivi des placettes a été réalisé en 2014 afin de mesurer leur évolution malgré l'arrêt du dispositif d'accompagnement financier.

Comme en 2011, l'évolution de l'état de conservation entre 2011 et 2014 est meilleure pour les parcelles précédemment inscrites en MAEt que pour celles qui ne l'avaient pas été : on constate toujours une proportion plus forte de placettes pour lesquelles l'état de conservation s'est amélioré ou ne s'est pas dégradé dans les parcelles en MAEt que dans celles qui n'ont pas été conventionnées.

A contrario, on observe une dégradation de l'état de conservation très probablement liée à la gestion sur plusieurs parcelles non conventionnées en MAEt.



L'arrêt des MAEt fin 2011 semble donc n'avoir pas infléchi la tendance observée, soit parce que les pratiques mises en place par les MAEt (fauche tardive, limitation de la fertilisation) ont perduré, soit parce que les effets de changements de pratiques ne se font pas encore sentir.



Le piégeage du campagnol terrestre

L'évolution des pratiques agricoles (*disparition des cultures dans les zones d'altitude, arrachage des haies, fertilisation des prairies...*) s'est accompagnée de pullulations épisodiques des populations de campagnols terrestres. Ces derniers causent de multiples dommages dans les prairies, affectent fortement les rendements et altèrent la qualité des fourrages. Pour lutter contre ces ravageurs, les agriculteurs ont parfois recours à la bromadiolone, un poison relativement efficace, mais dont les effets ne se limitent pas aux seuls campagnols terrestres. Ainsi, toute la chaîne alimentaire se trouve affectée par cette substance qui cause des pertes conséquentes parmi les prédateurs du campagnol. Parmi eux, de nombreux rapaces d'intérêt communautaire* dont l'emblématique Milan royal.

En 2012, suite à une campagne de traitement dans l'ouest du Puy-de-Dôme, à proximité d'un dortoir de milans royaux, de nombreux cadavres de rapaces ont été dénombrés et ont poussé les structures animatrices des sites Natura 2000 à chercher des solutions alternatives de lutte contre ce ravageur. Le piégeage du campagnol, longtemps considéré par les agriculteurs comme une pratique obsolète et fastidieuse peut de nouveau retrouver sa place au sein des exploitations grâce à de nouveaux pièges plus efficaces et plus faciles à mettre en place.

La stratégie de développement de cette pratique, en particulier dans les sites Natura 2000 concentrant de fortes populations de milans royaux, s'appuie sur 2 axes.

Un piège pour



La Montagne-édition du 09.03.13

Un contrat Natura 2000* pour démontrer l'efficacité du piégeage

La démonstration de l'efficacité de la pratique passe par la mise en place d'une expérimentation sur 2500 hectares via un contrat Natura 2000 dans le site Natura 2000 « Pays des couzes » (communes de Dauzat-sur-Vodable et La Chapelle Marcousse).

Ce contrat, porté par le PNR des Volcans d'Auvergne et mis en œuvre par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne, a été construit en partenariat avec de nombreuses structures telles la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDN), la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, et des services de l'État (DDT - DREAL - DRAAF). Cette collaboration entre ces structures sur un sujet délicat est tout à fait positive et de nature à favoriser des solutions à long terme grâce au partage d'expériences et aux échanges entre les interlocuteurs. Le contrat Natura 2000 intitulé « limitation du campagnol terrestre » a débuté au printemps 2013. Il finance localement deux postes de piégeurs pendant près de 4 mois par an pour assurer une pression de piégeage sur la population de campagnols. Il prévoit aussi la mise en place de mesures favorables aux prédateurs naturels du campagnol : installation de nichoirs et de perchoirs pour les rapaces, encouragement à la diminution des prélèvements de renards et développement d'abris pour les petits mammifères carnivores (*haies, murets, bosquets...*). Prévu pour une durée globale de 7 ans, il devrait permettre d'évaluer, sur le long terme, l'impact de cette pratique préventive et de comparer l'évolution des populations de campagnols par rapport aux secteurs environnants et qui ne bénéficient pas de cette expérimentation.



On en parle à la radio !

Un écho inattendu ...

France Bleu Limousin s'est intéressé aux démonstrations/formations de piégeage qui ont eu lieu dans le site «Gorges de la Dordogne», animé par la Société d'étude et de protection des oiseaux du Limousin et LPO Auvergne.

Le sujet a été mis à l'honneur tout au long de la 2ème semaine du mois de mai 2014, via les chroniques «Naturellement» de Jean-Michel Teulière diffusées 2 fois par jour, touchant ainsi les nombreux auditeurs de la station !

... Des animateurs mobilisés pour promouvoir le piégeage dans les zones à risque pour le milan royal

Le réseau Natura 2000 s'inscrit aujourd'hui comme élément moteur de la promotion de nouveaux outils de lutte contre le campagnol sur les territoires les plus sensibles au regard de l'enjeu Milan royal. Ainsi, en 2013 et 2014, la LPO Auvergne a proposé des demi-journées de formation aux agriculteurs sur les sites Natura 2000 « Planèze de Saint-Flour » et « Gorges de la Dordogne ». Celles-ci se sont déroulées en deux temps : une première partie sur le terrain (relevé, manipulation et pose des pièges) puis une partie en salle (information sur les facteurs influençant les pullulations et les différents moyens d'actions). Elles ont reçu un certain succès, et devraient s'étendre à d'autres territoires (Haut-Allier, Aubrac...) dans les années à venir.

D'ores et déjà, des formations similaires ont été mises en place au printemps 2014 par la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » sensibilisant près d'une trentaine de personnes dont Mme ROLLAND, agricultrice à Charbiac (commune de Saint-Georges) qui, depuis, a fait l'acquisition de plusieurs pièges et nous fait part de son expérience. Interview.

Rats taupiers testé



■ **PUY-DE-DÔME.** Un an après le pic de pullulation du rat taupier, responsable des ravages dans les prés et champs du département, la Ligue de protection des oiseaux débute une expérimentation à l'aide de pièges à campagnols.

■ **MÉTHODE.** 500 pièges à campagnols sont en cours d'installation dans une zone de 2.300 hectares situés au sud du Parc Natura 2000 dans le pays des Couzes.

■ **SAUVER LES OISEAUX.** Le poison utilisé jusque-là pour venir à bout des rats taupiers, a des conséquences dramatiques sur la chaîne alimentaire, notamment sur les milans royaux.

PHOTO : ARCHIVES LA MONTAGNE

PAGE 9



2



3

1. Formation au piégeage du campagnol
C. Testu Vialaneix

2. Milan royal
Céline Talon

3. Le piège régule taupes et campagnols
Sabine Boursange LPO

entretien

avec Mme Rolland, agricultrice à Saint-Georges - Cantal

Quel type d'exploitation et d'élevage avez-vous ?
J'ai un élevage laitier.

Rencontrez-vous des problèmes avec le campagnol, notamment en termes de fourrage ?
Si oui, cela concerne-t-il l'ensemble de vos parcelles ou est-ce localisé ?

Je possède une soixantaine d'hectares en herbe et l'exploitation se partage entre deux sites. Je n'ai jamais eu de problèmes avec le campagnol terrestre sur Ruynes, mais sur Saint-Georges l'espèce est présente depuis 1983 et cela devient problématique sur certaines parcelles.

Quelles techniques avez-vous utilisées par le passé pour lutter contre le campagnol ?
Ont-elles été efficaces ?

Avec mon mari, on a utilisé le fer de temps en temps mais quand il y a eu vraiment pullulation à partir de 1983, on a expérimenté les carottes empoisonnées pendant une dizaine d'années. On a également essayé la bromadiolone sous forme de grains mais on n'a jamais vraiment eu de résultats. J'ai également un fusil à taupes mais je l'utilise très peu car les cartouches sont relativement coûteuses.

Après la formation à laquelle vous avez participé, qu'est-ce qui vous a plu dans le piège de dernière génération présenté ?

La facilité d'utilisation et surtout le fait que le déclenchement du piège soit visible de l'extérieur. On n'a pas besoin de le déterrer pour savoir s'il a fonctionné, ce qui constitue un gain de temps non négligeable. On a testé ce nouveau système et on l'a désormais adopté, pour nous ça devient une nécessité de piéger.

Êtes-vous satisfaite par l'utilisation de ce nouveau type de pièges ? Est-ce que vous avez des résultats ? Le taux de capture vous paraît-il suffisant ?

Absolument. Si un piège ne s'est pas déclenché, soit c'est qu'il n'y a plus de rats, soit c'est que le piège a été mal posé ; car autrement il déclenche pratiquement tout le temps. Sur les quelques semaines d'utilisation de nos 2 pièges au mois de mai, avec 4 visites journalières, on attrapait 7 rats. Si on fait le bilan on a dû attraper 70 rats à l'hectare au mois de mai. Ce piège, c'est vraiment quelque chose de bien et puis il

est solide. J'ai essayé le même système de piège en plastique, mais il a disparu, certainement emporté par un campagnol car trop léger.

Arrivez-vous à piéger la taupe et le campagnol ?

Sur nos parcelles nous n'avons capturé pour le moment que des campagnols (jeunes et adultes). En revanche nous avons prêté nos pièges à un voisin pour qu'il les essaye et il a attrapé à la fois de la taupe et du campagnol. D'ailleurs il en était tellement content qu'à chaque fois qu'il rentrait du boulot (il travaille de nuit) il allait voir à 5h du matin si les pièges avaient déclenché. Lui aussi avait tout essayé comme technique avant cela et n'en était pas satisfait.

Est-ce qu'une fois un campagnol capturé, vous remettez le piège en place pour capturer l'ensemble de la famille ?

Oui tout à fait. Dans certaines galeries j'ai réussi à attraper les parents et 8 jeunes. D'ailleurs il était très difficile, voire impossible d'attraper des jeunes avec d'autres techniques. Ce piège est vraiment efficace à tout niveau.

Êtes-vous sensible à la préservation du Milan royal et à la problématique « bromadiolone » ?

Déjà on n'aime pas trop utiliser des produits phytosanitaires, qui peuvent contaminer l'eau ou les différents maillons de la chaîne alimentaire. En utilisant le piégeage comme technique de lutte contre le campagnol, nous n'avons pas d'impact négatif sur l'environnement ou sur d'autres espèces, ce qui est plutôt une bonne chose. Et puis, quand on a piégé un rat on le laisse dans le pré et une heure après il a déjà disparu, certainement emporté par une buse ou un milan. Donc l'équarrissage naturel fonctionne bien.

Parleriez-vous du piégeage à votre entourage ? Le conseillerez-vous ?

Oui et c'est même déjà fait ! Notre voisin est ravi et va passer commande avec nous pour acheter d'autres pièges. Du coup nous voulons en commander 3 de plus ce qui nous en fera 5 et notre voisin souhaite en acheter 2. Dans la mesure où le piège fonctionne et que le taux de capture est bon, le bouche à oreille va se faire et les gens qui pourront passer un peu de leur temps à piéger en acheteront, c'est certain !



Un réseau pour la et la reconquête des

• Tourbières, sources salées ou encore mares temporaires, lacs naturels... ce sont les pépites de notre environnement régional.

• Et comme tous les trésors, les protéger est une nécessité !

• Certains errements passés, témoins d'une époque où leur valeur patrimoniale n'était pas encore connue, nous ont conduit parfois à les malmener, ou même partiellement les détruire.

• En ces cas, Natura 2000 permet parfois de les restaurer.

11

La restauration du marais salé de Saint-Beauzire

... histoire du sauvetage d'un petit bout de littoral en plein cœur de Limagne !

Entre 1984 et 1986, la construction d'un nouveau tronçon de l'autoroute A71 scinde en deux le marais de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme). Celui-ci n'avait pas été répertorié lors des études d'impact de l'avant-projet (1982). De surcroît, 16 700 m³ de terre excédentaires du chantier échouent dans le marais déjà sérieusement amputé par l'emprise de la voie. 1,7 hectares supplémentaires de zones de végétations halophiles* exceptionnelles (car plus semblables à celles des rivages côtiers que de la flore habituelle de la Limagne !) sont ainsi détruits sous un remblai de plusieurs mètres de haut.

Plus de 15 ans après, le réseau Natura 2000 se met en place et inscrit en son sein ce site malmené, afin de conserver les derniers lambeaux de prés salés qui ont subsisté.

En 2007 et 2008, le **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne** expérimente la faisabilité d'une restauration du site Natura 2000 « **Marais salé de Saint-Beauzire** » en décapant le remblai sur quelques mètres carrés. Le test se révèle positif : la banque de graine du sol situé sous le remblai a apparemment conservé son pouvoir germinatif.

Fin 2009, le CEN envisage donc le déplacement de l'ensemble du remblai dans le cadre d'un contrat Natura 2000*. À la clé, la restauration d'un hectare de marais salé, soit presque 10% de la surface régionale de ce type de milieu. Toutefois, les volumes sont considérables et il est impossible d'envisager leur déplacement intégral. Cette terre sera donc laissée sur site, mais rassemblée sous la forme d'un merlon, permettant de dégager de la surface au sol.

Entre 2010 et 2012, 2 400m³ à 5 500m³ sont déplacés chaque année, laissant apparaître progressivement le retour des plantes halophiles.

sauvegarde milieux exceptionnels



2. Marais de Saint-Beauzire - dans quelques années la flore halophile* aura reconquis cet espace décapé Sylvain Marsy

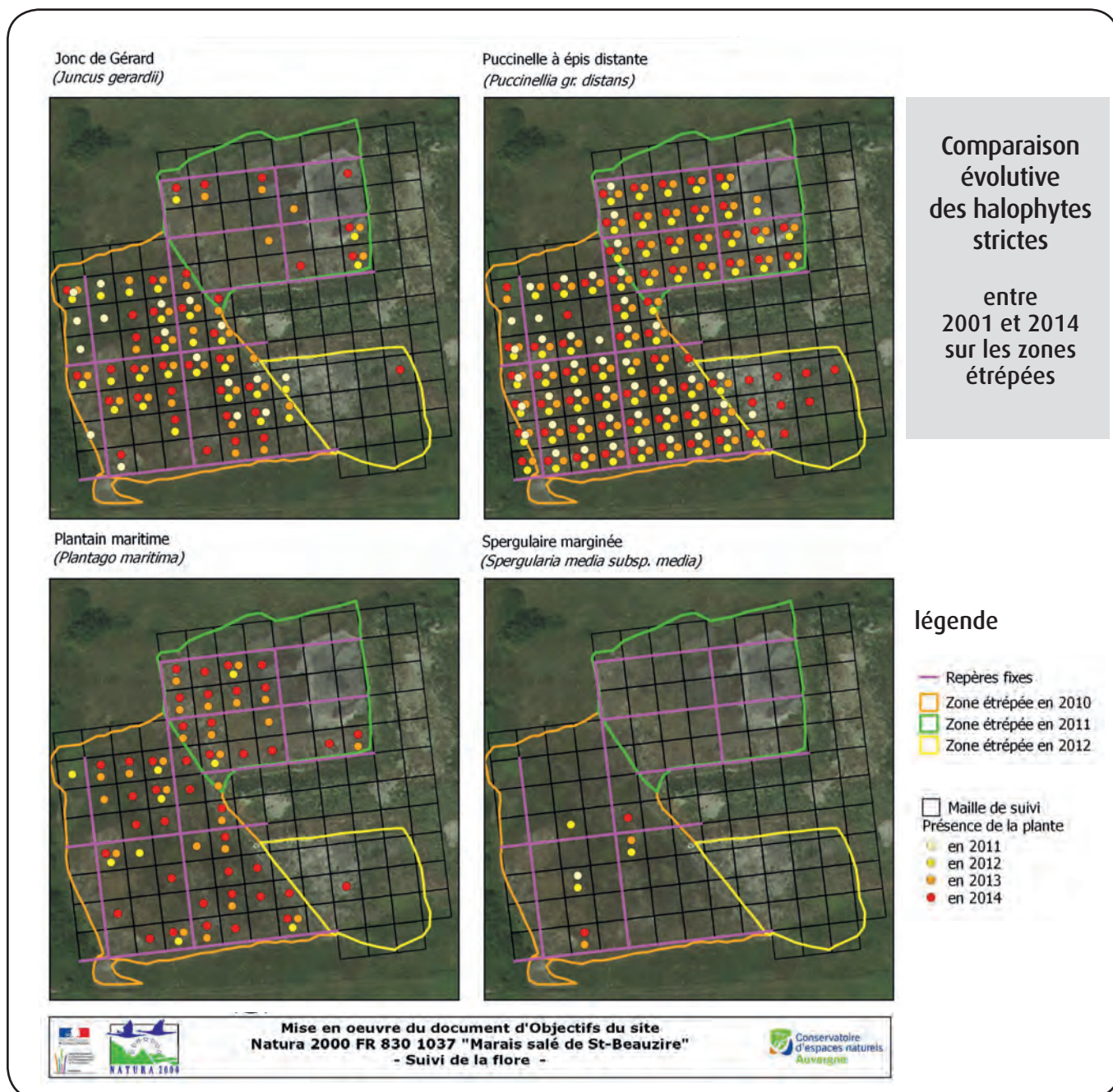
En parallèle, le CEN Auvergne met en place un indicateur d'état (surface de remblai enlevée) et cinq indicateurs de réponse (basés sur la flore), relevés chaque année depuis 2011.

Au terme de 3 années après les travaux, les résultats se révèlent déjà très positifs avec :

- sur les 10 plantes indicatrices des marais salés potentiellement attendues, 7 d'entre elles se sont développées sur les zones restaurées,
- les espèces les plus indicatrices (halophytes strictes*) ont colonisé 96% des mailles* de 10mx10m sur la première zone de travaux,
- Le nombre de pieds des espèces pionnières menacées (Queue de souris, *Myosurus minimus*) a augmenté, les populations de ces espèces sont renforcées et de nouvelles espèces rares sont apparues (*Carex* à épis d'orge, *Carex hordeistichos*).



Un beau résultat, qui vient conforter et justifier pleinement la réalisation d'une nouvelle phase de restauration, réalisée au cours de l'été 2014. La société APRR a mis à profit son chantier d'élargissement de l'A75 à proximité du marais pour déplacer 5000 m³ de remblais supplémentaires et espérer reconquérir encore 1500 m² de ce petit bout de littoral en plein cœur de la Limagne.



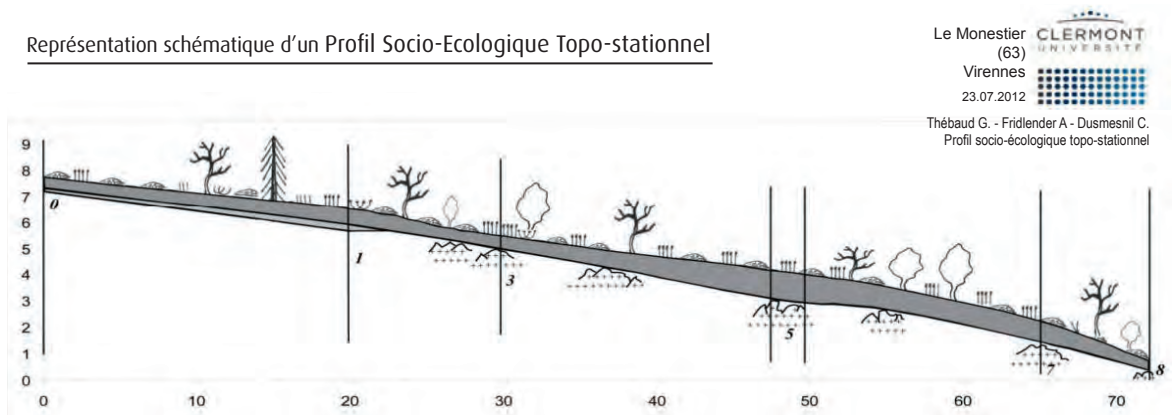
12

Étude de la dynamique des habitats du site Natura 2000 « Tourbière de Virennnes »

... laissons faire la nature

Une tourbière acide à sphaignes*, et autour, tel un amphithéâtre romain, une forêt séculière de sapins qui en constitue le bassin versant. Voici schématiquement comment se présente l'extraordinaire site de Virennnes, véritable mosaïque de milieux humides, situé sur la commune du Monestier (Puy-de-Dôme), au cœur du Haut-Livradois.

Représentation schématique d'un Profil Socio-Ecologique Topo-stationnel



Depuis 2009, le Parc Naturel Régional Livradois Forez (PNRLF), structure porteuse et animatrice* du site Natura 2000 « Tourbière de Virennnes », organise un suivi de ces végétations tourbeuses.

Pour cela, une méthode innovante a été mise au point par les chercheurs de l'Université de Clermont-Ferrand et est appliquée tous les 3 ans : le Profil Socio-Ecologique Topo-stationnel (P.S.E.T.).

Faisant appel à des relevés de végétation le long d'itinéraires déterminés (appelés transects), cette technique permet de mieux comprendre le fonctionnement du complexe tourbeux, dans l'espace et dans le temps. In fine, ces informations servent à orienter les actions menées pour la conservation de la tourbière. C'est ainsi que les relevés effectués en 2012 ont montré d'une part, que les habitats présents semblent évoluer vers des habitats d'intérêt européen prioritaire (tour-

bières boisées et semi-boisées), et d'autre part, que le nombre d'espèces végétales présentes serait en hausse.

Pour les experts, cela traduirait le fait qu'un équilibre complexe existe entre les apports hydriques soligènes*, le degré de colonisation de la forêt (qui favorise l'assèchement du sol mais, a contrario, favorise l'humidité atmosphérique estivale), le taux de mortalité des arbres et le climat général.

En clair, la conclusion est pour le moins étonnante : mieux vaut ne pas chercher à limiter la progression des arbres dans la tourbière, encore moins l'entretenir par pâturage.

Non, la meilleure solution est surtout de ne rien faire : sur ce site, la nature semble suffisamment bien conservée pour s'auto-réguler...

1. Buttes de sphaignes aux pieds des pins sylvestres *sylvain Marsy* 2. La tourbière de Virennnes, une tourbière boisée *sylvain Marsy*



Maîtrise de la fréquentation et mise en valeur de l'ancienne carrière de kaolin en forêt des Colettes



Le site Natura 2000 « Forêt des Colettes » couvre environ 770 hectares des quelque 2000 hectares que compte la forêt domaniale éponyme.

Au cœur du site, une ancienne carrière de kaolin* offre au visiteur un paysage singulier, quasi lunaire, sur une quinzaine d'hectares aujourd'hui abandonnés par l'activité d'extraction.

L'ancienne carrière de kaolin de la forêt des Colettes accueille une faune et une flore remarquables dans une lande à callune chahutée par les excavations minières : amphibiens, libellules, lycopodes, droseras à feuilles rondes ou encore littorelles !

Une situation tout à fait atypique pour un site de plaine du quart sud-ouest du département de l'Allier. L'envahissement par les ligneux (bouleaux et pins principalement) et le piétinement des initiés qui profitent de zones de baignade « naturelles » sont les principales menaces qui ont été identifiées dans le cadre du document d'objectifs*.

Entre 2010 et 2013, l'Office National des Forêts (ONF), à la fois animateur du site Natura 2000 et gestionnaire de la forêt domaniale, a bénéficié d'un contrat Natura 2000* pour financer des travaux de reconquête de la lande et de mise en défends de ce milieu extraordinaire. Les végétaux ligneux ont été coupés et incinérés en 2 phases distinctes (2010 et 2013). Des chicanes pour interdire l'accès des véhicules et une petite clôture discrète limitent aujourd'hui l'entrée dans la carrière.

Sur un plan plus pédagogique, l'ONF a également procédé à l'installation d'un panneau présentant le fonctionnement de ce milieu singulier et à l'édition d'une plaquette sur les amphibiens qui fréquentent les mares et zones humides.

Aujourd'hui, la « lande des kaolins » a retrouvé un meilleur état de conservation, et les impacts de la fréquentation du site sont, en partie, mieux contenus.

Les perspectives d'amélioration portent maintenant sur la conduite des peuplements forestiers alentour et le réaménagement des itinéraires de découverte qui jouxtent la lande pour garantir la sérénité des lieux dans un objectif partagé de préservation de ce joyau totalement improbable.



1. Aperçu de l'étonnante carrière de kaolin de la forêt des Colettes Benjamin Syren
2. et 3. Des aménagement conçus pour accueillir et contenir le public ONF
4. Certaines mares accueillent des herbiers de Littorelles Sylvain Marsy

14

Restauration de la tourbière du Mépart

... une technique originale

La tourbière du Mépart est située dans le site Natura 2000 « Monts de la Madeleine » au sud-est du département de l'Allier. Fin 2010, elle a fait l'objet de travaux de restauration impulsés par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et l'Office National des Forêts, et financés par l'État et l'Union Européenne via un contrat Natura 2000*. Ils ont permis notamment d'éliminer des épicéas et des pins à crochet (introduits dans les plantations avoisinantes) et lutter ainsi contre l'assèchement accéléré de la tourbière. Un chantier complexe, comme toutes les interventions en milieu humide, qui a été l'occasion de tester un dispositif de cône de protection.

[zoom]

C'est un fait, la tourbière n'est pas un milieu propice à l'entrée de tracteur forestier, sous peine de dégâts considérables. L'utilisation d'un câble treuil permettant de tirer les arbres depuis un point extérieur à la tourbière évite le pire, mais ne règle pas complètement la difficulté : lors de la traction, le tronc peut décaper la partie supérieure du sol, voire l'arracher partiellement. D'une mise en œuvre assez simple, la technique du cône permet de limiter le frottement et ainsi d'éviter l'arrachement des sols lors de l'exportation des gros arbres. Lors des travaux de restauration de la tourbière du Mépart, ce dispositif a été mis en œuvre pour les arbres de diamètre significatif, tandis que les arbres de petite taille ont été sortis à la main de la tourbière.



Les résultats sont probants : 4 ans après, hormis quelques troncs stockés ponctuellement, le terrain ne montre plus aucune trace des travaux et la reprise des ligneux est tout à fait minime.

1. Cône permettant de limiter les frottements au sol et donc les dégâts à la tourbière ONF





Natura 2000

des espèces et des espaces et

À bien des égards, ce qui nous émerveille aujourd'hui dans la nature qui nous environne est le fruit d'une longue évolution dans laquelle l'homme est l'un des acteurs principaux.

C'est la raison pour laquelle la gestion des sites Natura 2000 intègre fondamentalement le principe des activités humaines.

Les actions sont donc nécessairement tournées vers la conciliation des usages et la recherche de bénéfices conjoints.

Rénovation des églises de Chassagne et Sainte-Marguerite

... un contrat au bénéfice des chauves-souris

Les édifices religieux occupent aujourd’hui une place non négligeable pour la conservation des chauves-souris. Inscrites dans le site Natura 2000 « Complexe minier de la vallée de la Senouire », les églises de Chassagne et de Sainte-Marguerite en Haute-Loire sont depuis de nombreuses années occupées en période estivale par des colonies de reproduction de chiroptères*.

Constatant une baisse de la fréquentation des gîtes de reproduction de Chassagne et de Sainte-Marguerite, le Conservatoire d’Espaces Naturels d’Auvergne a mis en place depuis 2011 un suivi des températures des combles et du clocher de ces églises.

Entre juin et octobre, des thermomètres enregistreurs mesurent chaque année l’évolution des températures à l’intérieur des gîtes. Ce suivi a révélé des variations thermiques journalières de 4 à 6°C pouvant expliquer la raréfaction du Petit Rhinolophe, espèce connue pour être sensible aux écarts de température.



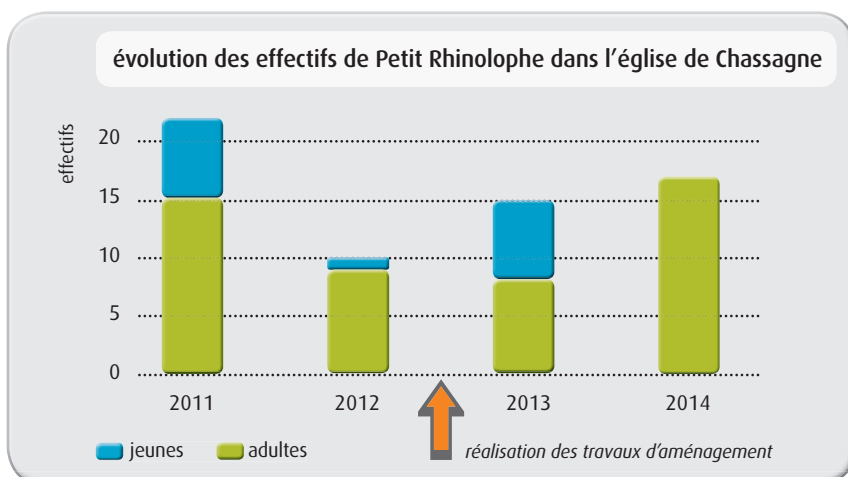
des hommes des hommes

Des travaux d’aménagement des combles et des tours latérales de l’église de Chassagne ainsi que du clocher de l’église de Sainte-Marguerite ont donc été réalisés en 2012 afin de rendre les conditions d’accueil plus favorables à la reproduction de l’espèce. Hormis la réfection de la toiture de l’église de Chassagne réalisée simultanément (à la charge de la commune), ces travaux ont été financés intégralement par des fonds du Ministère de l’écologie, dans le cadre d’un contrat Natura 2000*.

Ces aménagements ont permis une réduction des écarts des températures et l’amélioration des conditions d’obscurité, de sécurité et de tranquillité. Le suivi estival des chauves-souris a été poursuivi pour en mesurer l’impact.

L’évolution à Sainte-Marguerite se révèle très positive : 14 petits Rhinolophes adultes ont été dénombrés en 2013 et 33 adultes décomptés en 2014, alors que les chauves-souris avaient déserté le gîte en 2012 !

L’église de Chassagne voit, elle-aussi, ses effectifs augmenter avec 8 petits rhinolophes adultes (+ 7 jeunes) en 2013 et 15 adultes en 2014.



Les Bois de la Comté

... un laboratoire pour la gestion durable des forêts de plaine

Véritables joyaux des forêts de plaine de l'Auvergne, les bois de la Comté doivent une partie de leur originalité à une géologie complexe, tourmentée. Nulle part ailleurs dans le Puy-de-Dôme, vous ne pourrez contempler des érablaies à Scolopendre et Lunaire...

Le revers de la médaille ? Cette forêt est fragile, hautement sensible aux perturbations du milieu (mise en lumière, passage d'engins forestiers, extraction de minéraux...).



Conscients de cette responsabilité, le Département du Puy-de-Dôme, propriétaire, et l'Office National des Forêts, gestionnaire et animateur du site Natura 2000 « Comté d'Auvergne et Puy-Saint-Romain », s'efforcent de relever ensemble le défi de la préservation de ce milieu extraordinaire dans la cadre de la gestion forestière. Le bois de la Comté fait donc office de laboratoire pour mettre en œuvre, grande nature, tout l'éventail des mesures possibles pour faire rimer production et protection.

- protection stricte des forêts de ravin (dont les érablaies à scolopendre et lunaire) : aucune coupe n'est prévue dans ces milieux qui seront prochainement classés en Réserve Biologique Intégrale (RBI), c'est-à-dire laissés en libre évolution naturelle,
- maintien ou création d'ornières pour favoriser les populations de crapaud sonneur à ventre jaune, création de mares pour rendre la forêt plus accueillante pour les autres espèces d'amphibiens,
- travaux forestiers réalisés hors de la période de reproduction des espèces,
- préservation des ruisseaux accueillant des écrevisses à pattes blanches : la ripisylve de ces cours d'eau n'est pas pénétrée par les engins, et le maintien des feuillus y est la règle,
- transformation progressive des parcelles résineuses artificielles en peuplement de chêne, essence autochtone correspondant à la végétation naturelle locale.

Autant d'actions que sont invités à découvrir les visiteurs de la maison de l'Espace Naturel Sensible des Bois de la Comté !



1. Érablaie de pente Laure Pelissier ONF
 2. Mare créée pour les amphibiens Sylvain Marsy
 3. Sonneur à ventre jaune Stéphane Chemin ECOTER



17

Sport et nature

... une place pour chacun dans les gorges de la Sioule

À Blot-l'Église, le rocher Charlemagne est connu pour être un joli site d'escalade, à la fois athlétique et technique (attention, site peu équipé, réservé aux grimpeurs confirmés !). Mais c'est aussi un site où niche presque chaque année un couple de Faucon pèlerin, rapace emblématique du site Natura 2000 « Gorges de la Sioule ».

De la fin de l'hiver (installation du nid) jusqu'au début de l'été (envol des jeunes), mieux vaut éviter d'y installer sa corde pour ne pas compromettre la reproduction du couple !

Espace de médiation, Natura 2000 a offert un cadre de discussion entre la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade), la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), tous réunis autour de l'animateur du site, l'Office National des Forêts.

Aujourd'hui, la pratique sportive peut librement continuer, à condition de respecter la fermeture temporaire (entre mi-février et mi-juillet) de certaines voies du site. La FFME s'est engagée à communiquer l'information auprès de ses adhérents et deux panneaux d'informations ont été mis en place à l'entrée du site et au pied des voies concernées afin d'informer les grimpeurs. En parallèle, l'ONCFS et la LPO assurent un suivi régulier de la nidification du Faucon sur ce rocher.



L'escalade en période de nidification peut causer l'abandon du nid





18 La mousse et le forestier

... prise en compte de la présence de la buxbaumie verte dans l'aménagement de la forêt communale de Besse

Mieux vaut être attentif si l'on veut avoir une chance de la remarquer. La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) est une mousse discrète... Discrète et exigeante : l'air de la montagne (900 à 1700 mètres d'altitude), une forêt dense et sombre de sapins ou d'épicéas, des bois résineux morts, couchés au sol et pourrissants, voilà à gros traits son idéal dans la vie ! Mais malgré cette discrétion et ce tempérament d'ermite, elle ne passe pas inaperçue dans la communauté scientifique : considérée comme rare au niveau mondial, elle est considérée comme d'intérêt communautaire* par la directive « habitats, faune, flore » et devient à ce titre l'une des espèces cibles du réseau Natura 2000. Elle est notamment présente aux abords du Lac Pavin, au sein du site Natura 2000 « Cézallier ».

Il était donc naturel que le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, structure animatrice du site Natura 2000*, s'associe aux réflexions de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise et de l'ONF pour établir l'aménagement des forêts publiques de la commune, document planifiant les coupes et travaux pour la période 2015 – 2034.

Mais comment garantir le maintien d'une espèce à la fois sensible aux éclaircies brutales du couvert forestier et presque incapable de s'implanter sous les jeunes peuplements ? Petit geste pour le propriétaire mais d'une importance capitale pour la Buxbaumie, la commune a accepté de placer les 2 hectares concernés hors sylviculture (pas de coupe, ni de travaux forestiers) afin de maintenir des conditions de vie optimales

pour l'espèce. En complément de cet îlot de sénescence, le gestionnaire a également prévu de conserver des arbres morts ou sénescents, des arbres à cavités ou tout simplement des arbres de très grandes dimensions, disséminés au sein de l'ensemble de la forêt (environ 700 hectares) où l'exploitation forestière continuera d'être exercée librement, sans pour autant être débridée.

Le propriétaire a en effet choisi des modes de gestion en adéquation avec les richesses naturelles du site : un objectif de production de hêtre, et de sapin, en mélange avec l'épicéa là où il est déjà présent, le tout dirigé dans le cadre d'une gestion en futaie irrégulière*.



Employeur

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Territoire d'action

Sites Natura 2000 « Massif cantalien », « Monts et plomb du Cantal », « Monts Dore » et « Chaîne des Puys »

Activités principales

Surveillance

Les gardes nature assurent la surveillance des sites Natura 2000 dans une logique essentiellement préventive. Leur vigilance porte principalement sur :

- le comportement des usagers, randonneurs et visiteurs (respect de la réglementation, notamment des codes de bonne conduite),
- l'état des cheminements (constat de dégradations, problèmes et propositions de travaux à réaliser),
- l'état des habitats, de la faune et de la flore,
- les activités et actions sur la zone : les gardes nature se tiennent au courant des manifestations et événementiels sur la zone (présence le jour de la manifestation et vérification du respect des consignes).

Accompagnement technique

Les gardes nature accompagnent en particulier l'élaboration des évaluations des incidences à la demande des porteurs de projet ou des services de l'État. Ils apportent une information sur les secteurs les plus sensibles à éviter, procèdent à des vérifications sur le terrain.

Information du public

Les gardes nature renseignent au quotidien tous les publics sur le terrain dans des domaines variés : législation, faune, flore, code de bonne conduite, itinéraires, sécurité...



Ils sont amenés parfois à réaliser quelques animations pédagogiques (fête de la nature, interventions auprès des classes de BTS gestion et protection de la nature, ...)

Entretien des milieux et des itinéraires de randonnée

Les gardes nature entretiennent et restaurent chaque année les sentiers dégradés pour limiter la divagation des randonneurs en dehors des itinéraires balisés et éviter les phénomènes d'érosion des sols.

Cela consiste en des restaurations de coupe d'eau, des mises en défens pour éviter la création de nouvelles sentes, la construction de murets de soutènement...

Ces travaux se concentrent sur les secteurs les plus fréquentés, par exemple dans les monts du Cantal : secteur puy Mary - brèche de Roland - puy de Peyre-Arse, col de Rombière, puy Griou et plomb du Cantal.



Suivis scientifiques

Les gardes nature assurent un suivi des espèces patrimoniales des sites (oiseaux d'intérêt communautaire*, Buxbaumie verte par exemple). Les secteurs les plus sensibles sont identifiés et les données recueillies peuvent constituer une base argumentaire pour l'évaluation des incidences des porteurs de projets.

Liens avec les autres agents du parc

Les gardes nature travaillent en étroite collaboration avec le ou la chargé(e) de mission animateur(-trice) des sites Natura 2000 et de façon interdépendante. Leur connaissance précise du terrain et les contacts privilégiés qu'ils entretiennent avec les acteurs locaux et usagers du territoire sont indispensables pour mener à bien les actions Natura 2000.

Compétences requises

- Connaissances en écologie, en particulier fonctionnement des milieux agro-pastoraux de montagne.
- Maîtrise de la législation relative à l'environnement.
- Sens du contact, capacités de négociation et de médiation.
- Bonne condition physique indispensable.



Un territoire d'expérimentation et de recherche

• Bien sûr les naturalistes et scientifiques n'ont pas attendu Natura 2000 pour parcourir prairies et forêts à la recherche des espèces les plus belles ou les plus rares. Et cependant, l'élaboration des Documents d'Objectifs* (ou « Docob ») a donné lieu à un formidable travail de compilation et d'amélioration des connaissances de la faune et de la flore de la région.

• Ces « Docob » rédigés, des suivis scientifiques ont été mis en place, des expériences de gestion sont tentées. Natura 2000, un catalyseur pour la connaissance ?

1. Cuivré de la bistorte marqué à l'occasion d'une étude «CMR» PNR-Volcans-Auvergne

Étude de faisabilité d'effacement du seuil de Pont-du-Château

Les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau ont toujours à l'origine une finalité bien spécifique : alimentation d'un moulin, protection d'une habitation, d'un pont, baignade ou base de loisir...

Avec le temps, l'usage disparaît parfois, mais l'ouvrage, lui, reste et devient de fait un obstacle inutile dans le cours de la rivière.

Comment détecter ce genre de cas, comment le traiter ensuite pour redonner sa place au cours d'eau et aux espèces qui le peuplent ?

Natura 2000 n'est pas l'outil à tout faire, mais il peut permettre d'enclencher la réflexion puis le dialogue et ouvrir ainsi la voie à la mise en œuvre d'actions utilisant d'autres outils complémentaires (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, contrats territoriaux). Illustration au sein du site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon » relatée par l'animateur : le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.



Illustration au sein du site « Val d'Allier - Alagnon » relatée par la structure animatrice, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne



2



3

Construit en 1965 par la commune pour un usage de loisirs, le seuil de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) constituait un obstacle à la continuité écologique de l'Allier. Bien qu'étant franchissable, il induisait en effet des retards de migration préjudiciables à des espèces comme le Saumon atlantique ou la Grande Alose.

Avec l'accord de la commune et dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon » financée par l'État, le CEN Auvergne a réalisé en 2010 et 2011 une étude de faisabilité d'effacement de ce seuil. Pilotée par un comité multi-partenarial, l'étude a conclu à l'impossibilité d'effacer ou d'arasé la totalité du seuil, celui-ci contribuant en effet fortement à la stabilité du pont routier qui franchit l'Allier à cet endroit. En revanche, il s'est révélé envisageable d'effectuer un arasement partiel de l'ouvrage.

La commune de Pont-du-Château s'est alors saisie du sujet en prenant la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants.

Ceux-ci ont été réalisés en octobre 2013 : le seuil a été arasé au niveau des deux arches du pont les plus proches de la rive gauche et deux pentes rugueuses ont été mises en place. L'une des deux a été dotée de macro-rugosités afin de réduire les vitesses de courant et faciliter le franchissement piscicole pour des débits importants.

Les travaux, d'un coût de 267 000 € HT, ont été financés par l'Europe, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la commune de Pont-du-Château.

Natura 2000 aura ainsi permis d'impulser une dynamique de restauration de ce seuil que la commune s'est ensuite appropriée pour la mener à bien, en mobilisant le soutien de nombreux partenaires.

... un moteur pour la connaissance des espèces

Lors de l'élaboration d'un document d'objectifs*, l'une des premières étapes consiste à rassembler l'ensemble des connaissances naturalistes disponibles. Bien souvent, cette étape est l'occasion de constater des lacunes parfois conséquentes. Aussi, l'amélioration de la connaissance est généralement un axe qui reste important lors de la mise en œuvre du Document d'Objectifs*. Chaque année, le réseau Natura 2000 contribue ainsi au dessin du grand tableau de la biodiversité auvergnate.

Illustration au travers de deux exemples au sein des deux principaux parcs naturels régionaux de l'Auvergne



1

Amélioration de la connaissance estivale des chauves-souris des sites Natura 2000 « Auzelles », « Cavité minière de la Pause » et « Vallée de la Senouire »

En 2011 et 2012, dans le cadre de ses missions d'animation des trois sites Natura 2000 de son territoire (« Auzelles », « Cavité minière de la Pause » et « Vallée de la Senouire »), le Parc Naturel Régional Livradois-Forez a chargé l'association Chauve-souris Auvergne et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne d'études importantes concernant l'utilisation de ces territoires par les chauves-souris pendant la période estivale.

L'étude poursuivait ainsi trois objectifs :

- préciser les espèces de chauves-souris présentes en été sur le territoire des trois sites,
- rechercher les gîtes estivaux utilisés (et notamment ceux abritant des colonies de reproduction),
- identifier au mieux les zones de chasse et les corridors de déplacement.

Pour répondre à ces questions, les chiroptérologues* ont employé plusieurs méthodologies basées principalement sur l'écoute et l'analyse des ultrasons émis par les chauves-souris, mais également sur des enquêtes auprès de la population locale !

Ces efforts, sans précédent sur ce territoire, ont payé : les enseignements de ces études sont riches et éclairent d'un jour nouveau la place de ces sites pour la conservation des chauves-souris en Auvergne.

Au sein du site « Cavité minière de la Pause », on a ainsi pu prouver la présence de pas moins de 17 espèces (dont 6 sont inscrites en annexe II de la directive habitats, faune, flore), ce qui le place parmi les sites les plus riches de la région en termes de diversité d'espèces.

À Auzelles, les scientifiques avaient depuis plusieurs années émis l'hypothèse de l'existence d'une colonie de reproduction de petit rhinolophe. L'étude menée en 2012 a enfin permis de lever le voile, grâce à la découverte du gîte qui l'abrite. Lors de cette étude, une espèce inconnue du site jusqu'alors, la Barbastelle, a également pu être détectée.

Enfin, dans la « Vallée de la Senouire », 2 ans d'études successifs en 2011 et 2012 ont permis de confirmer l'intérêt majeur du site Natura 2000 : avec 18 espèces présente (dont 6 inscrites en annexe II de la directive habitats, faune, flore), il se présente comme le plus important du territoire du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.



2

1. Étude des chauves-souris au moyen de détecteurs d'ultrasons
Thomas Darnis ONF

2. Entrée de la cavité d'Auzelles protégée par une grille
Sylvain Marsy



Renouée bistorte - plante hôte du cuivré



Contribution de Natura 2000 à la connaissance du Cuivré de la bistorte dans le parc naturel régional des volcans d'Auvergne

Les symbioses et autres formes d'associations bénéfiques entre espèces sont monnaie courante dans le monde du vivant.

Le papillon Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*), inscrit à l'annexe II de la directive habitats, faune, flore, en est un exemple. Son existence dépend intégralement de la présence d'une plante, la Renouée bistorte. En plus de son nom, il lui est redevable du gîte et du couvert qu'elle procure à ses chenilles. Ce n'est donc pas par hasard que ce Cuivré se cantonne aux prairies humides et aux franges des tourbières, qui sont précisément les zones où fleurit la belle Bistorte.

Le Massif central est considéré aujourd'hui comme abritant le plus important peuplement de toute l'Europe occidentale et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est à ce titre un noyau majeur pour l'espèce.

Entre 2009 et 2012, plusieurs campagnes d'inventaires menées dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000 sur les sites « Artense », « Cézallier », « Tourbières du nord-est Cantal » et « Zones humides de Riom-es-Montagnes » se sont attachées à actualiser et affiner la répartition de l'espèce au sein des sites Natura 2000 concernés et à caractériser son habitat.

En revanche, elles n'ont apporté que peu d'informations sur la structure et la dynamique des populations de Cuivré de la bistorte. Or l'efficacité de la préservation de l'espèce dépend à la fois de la préservation de ses lieux de vie mais également du maintien des capacités d'échanges entre populations dispersées (brassage génétique).

Aussi, en 2013, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, structure animatrice* de ces différents sites, a déployé un nouveau projet d'étude, orienté cette fois vers le sujet de la connectivité* des populations.

L'expérience, basée sur un protocole de capture/marqueage/re-capture, s'est déroulée sur la tourbière de la Pignole, l'une des tourbières du site Natura 2000 « Artense ».

Plus de 1000 individus ont été marqués, confirmant ainsi l'importance, largement sous évaluée jusque-là, des populations sur le territoire du Parc des Volcans. De plus, des déplacements ont pu être mis en évidence entre différents secteurs, donnant ainsi des indices sur la stratégie de dispersion de l'espèce. Grâce à ce travail, nombre de zones d'ombre du fonctionnement de l'espèce ont été partiellement levées sur un site particulier. Un premier pas vers une meilleure appréhension des problématiques de préservation dans d'autres contextes et une illustration concrète de la réalité de la trame verte sur notre territoire régional.

Contribution de Natura 2000 à la connaissance des tourbières du parc des volcans d'Auvergne

Les milieux tourbeux sont des milieux fragiles, sensibles aux activités qui s'exercent sur leur bassin versant. Dans le **Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**, au moins 4 sites Natura 2000 ont pour enjeu principal les tourbières. Leur fonctionnement est complexe, et à vouloir restaurer sans connaître, on risquerait de générer davantage de dégâts que de bénéfices.

C'est donc pour mieux appréhender les dynamiques à l'œuvre pour garantir leur préservation que le Parc, structure animatrice* de ces sites Natura 2000, a missionné en 2013 le cabinet d'étude Pierre Goubet pour conduire un diagnostic fonctionnel sur deux complexes tourbeux de premier ordre : Vassivière (site Natura 2000 « Cézallier ») et Sougeat-la-Souze (site Natura 2000 « Artense »).



Préciser les précautions nécessaires pour l'exploitation des plantations résineuses

À Sougeat-la-Souze, le site étant localisé au sein d'un bassin versant planté d'épicéas, l'une des principales interrogations portait sur la sensibilité de la tourbière aux exploitations forestières (lesquelles peuvent générer des apports de matière en suspension et des variations du niveau de la nappe). Le cabinet d'étude y a répondu en analysant dans un premier temps les unités fonctionnelles de la tourbière et les logiques d'écoulement hydriques grâce à un travail de terrain. Après croisement avec les données de relief, il est apparu possible de définir le degré de sensibilité de chaque secteur de la tourbière. Fort de ces enseignements, il est aujourd'hui possible de prendre les mesures de précaution nécessaires lors des futures exploitations forestières.

Argumenter le choix d'une gestion pastorale

La tourbière de Vassivière se présente sous un jour bien différent. Ici, la question de la place de l'arbre se pose différemment puisque c'est plutôt la colonisation spontanée par des ligneux indigènes (saules principalement) qui interpellait le parc naturel.

Le cabinet d'étude a donc procédé à des carottages de tourbe permettant de retracer l'histoire des différents secteurs de la tourbière.

Une fois ces observations mises en relation avec la géomorphologie locale, le cabinet a été en mesure de proposer un modèle synthétique du fonctionnement de la tourbière, et au-delà, de proposer des choix de gestion.

Ces choix sont à mettre en perspective avec les enjeux écologiques (habitats et espèces d'intérêt communautaire* présents) et deux grandes options sont aujourd'hui proposées :

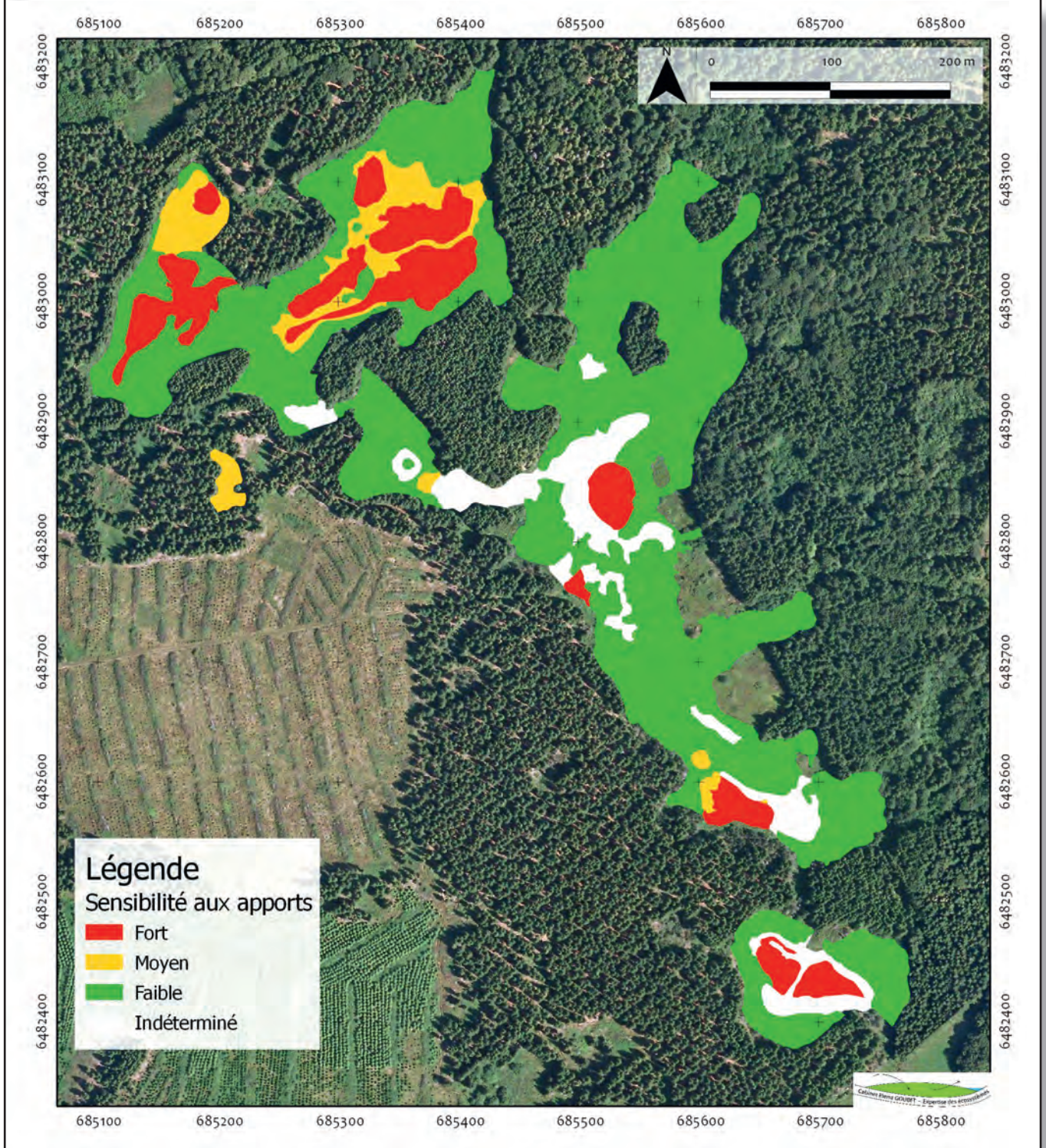
ne rien faire, ce qui entraînerait le boisement spontané d'une majorité de la tourbière, ou bien remettre en place un système agropastoral équilibré, si l'on veut privilégier les habitats et espèces liées aux zones tourbeuses plus ouvertes.

Fort de cet éclairage, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne envisage maintenant plus sereinement les prémices d'une gestion agro-pastorale d'une partie de la tourbière. Guidé par ce diagnostic, il pourra prévoir et soutenir dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 la délimitation de zones à mettre en défens (hors pâturage ou hors fauche), la localisation et l'ampleur des opérations de coupe de saules à réaliser et les dispositifs de suivi permettant d'ajuster au mieux la gestion.

Un vaste chantier concret s'ouvre, qui passe par un travail important avec un agriculteur local.



Sensibilité des milieux aux apports sur la tourbière de Sougeat-la-Souze





Un réseau enraciné dans le ... des acteurs locaux

Lors de la mise en place du réseau Natura 2000, conduite pour l'essentiel entre 1998 et 2005, dialogue, écoute, persévérance, travail, pédagogie et conviction ont été nécessaires pour parvenir à un ensemble de sites cohérent et à la hauteur des enjeux en Auvergne.

Au travers des quelques exemples qui suivent, on pourra définitivement s'en convaincre : Natura 2000 est aussi, et peut-être avant tout, un réseau d'hommes et de femmes, profondément impliqués dans la préservation et la gestion de leur territoire, de leur patrimoine.

23

Des acteurs locaux mobilisés pour la restauration du puech de Salvageau

Loin des principaux pôles de vie et des grands axes routiers, aux confins du Cantal, du Lot et de l'Aveyron, le site Natura 2000 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs », animé par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne, ressemble bien peu à l'image traditionnelle de l'Auvergne, région montagneuse, volcanique, au climat parfois rude.

Dans ce petit coin de sud-ouest auvergnat, entre Montmurat et Saint-Santin-de-Maurs, c'est le soleil, le calcaire, les pelouses sèches et le chêne pubescent qui dominent ! Ce sont donc une faune et une flore méridionale et tout à fait originale pour la région que l'on trouve sur ces coteaux, et notamment ceux du Puech de Salvageau.

Traditionnellement, les espaces de coteaux (en biens sectionaux) servaient de pâturages ou de parcours à moutons. La vocation agricole est toujours d'actualité mais les pratiques ont évolué. Sur le secteur du Puech de Salvageau, les moutons ont notamment laissé la place à des bovins, mais ces parcelles sèches qui apportent un fourrage maigre ont été progressivement abandonnées ce qui a conduit à un embroussaillage important du coteau.

territoire
impliqués



Un contrat Natura 2000* pour restaurer les espaces ouverts

C'est parce que cette fermeture du paysage constitue une menace pour les milieux et espèces remarquables du site qu'il a été envisagé de restaurer les pelouses du Puech de Salvageau sur près de 25 hectares.

Les travaux, commencés à l'automne 2013, sont en voies d'être terminés (fin 2014). Ils sont réalisés par l'équipe technique du CEN Auvergne dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Bien qu'orientés prioritairement en faveur de la restauration des habitats de pelouses sèches (calciocoles* et rupicoles*) et des cortèges exceptionnels d'orchidées qu'on y trouve, pas question pour autant de tout débroussailler « à blanc » : les travaux préservent des zones de bosquets et des corridors boisés sont conservés pour la faune (lézard ocellé notamment).

En vue de la remise en pâturage, des aménagements ont été effectués à l'aide de clôtures électriques fixes et mobiles dont l'installation a également été prise en charge dans le cadre du contrat.

Sept parcs sont ainsi constitués. ...

En parallèle, une série d'indicateurs permettant le suivi de l'efficacité des actions a été déployée, grâce notamment à une cartographie fine des milieux présents avant les travaux ou encore l'installation d'un suivi photographique sur 15 points stratégiques qui témoigneront dans les années à venir de l'évolution visuelle des lieux.

Mais tous ces travaux, finalement assez classiques pour un conservatoire d'espaces naturels, ont été accompagnés d'une mobilisation de la population locale en faveur du projet.

Grâce à cet élan, un chantier de nettoyage a pu être organisé en juin 2014 avec la participation de bénévoles locaux dont plusieurs agriculteurs pour débarrasser le site de nombreux déchets (plastiques, ferrailles, verres...) accumulés depuis les dernières décennies et cachés jusqu'alors dans la broussaille.

Le pâturage de retour

Après une dizaine d'années d'absence, les troupeaux ont repris le chemin des coteaux du Puech à la mi-juin 2014, juste après la floraison des dernières orchidées printanières.

Quatre exploitants agricoles sont concernés : 3 éleveurs bovins et une éleveuse de chevaux, le pâturage des chevaux permettant de compléter les prélèvements sur la végétation laissée par les bovins.

À l'avenir, dans l'idéal, il faudra pratiquer un pâturage printanier précoce (mars à mi-avril) puis un second à l'automne. L'été, la végétation sèche très vite et n'est plus très appréciée du bétail.

Afin de respecter au mieux les milieux et de maîtriser les repousses (période de pâturage, chargement, suivi, affouragement interdit, traitements sanitaires, fertilisation, clôtures...), le CPIE Haute-Auvergne (structure animatrice du site Natura 2000*) et le CEN Auvergne ont édité une fiche de recommandations sur les pratiques de pâturage qu'ils ont distribuée et expliquée aux 4 exploitants. Un dispositif qui semble aujourd'hui bien compris et accepté par les différents exploitants.



Chantier de Nettoyage

Puech de Salvageau St Santin de Maurs

site Natura 2000 des Coteaux du bassin de Maurs

Vendredi 20 juin 2014

10h - 16h

Pique-nique
et
équipement
offerts!

En partenariat avec
l'association pour la
valorisation du patrimoine
des communes de
St Santin

Ouvert à tous les volontaires !
Sur inscription

→ Infos, inscriptions : CPIE de Haute Auvergne, 04 71 48 49 09

De l'Europe au local

prise en charge de la concertation par les acteurs locaux au Puy d'Ysson

Moins emblématique que ses jeunes cousins de la chaîne des Puys, le Puy d'Ysson est un vieux volcan de Limagne dont les flancs sont couverts de pelouses sèches et de bois. Son inscription au réseau Natura 2000 et le travail de concertation pour la rédaction d'un document d'objectifs* a permis aux usagers du site de se rencontrer et mieux se connaître.

De ce rapprochement est né un consensus autour d'une gestion pastorale du site, dont la mise en place satisfait les différentes attentes initiales.

« Aujourd'hui, ce n'est plus l'animateur Natura 2000 qui invite les acteurs locaux, ce sont les acteurs locaux qui invitent l'animateur du site ! »

témoigne Stéphane Cordonnier, responsable scientifique au **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne** et animateur du site Natura 2000 « **Coteaux xérothermiques des couzes et limagnes** », auquel appartient le Puy d'Ysson.

L'appropriation du projet par les acteurs locaux a été crescendo avec une diminution progressive – et bienvenue ! – de l'implication de l'animateur Natura 2000.

Pour commencer, les propriétaires se sont regroupés en Association Foncière Pastorale (AFP), puis ils ont élargi leurs réunions aux autres usagers du site (association de vol libre, chasseurs, etc.).

De son côté, l'exploitant agricole s'est associé avec des chercheurs de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour développer des méthodes pastorales novatrices (nouvelles clôtures, mode de pâturage des broussailles). La dynamique installée sur ce site illustre les objectifs recherchés par l'État pour la gestion des sites Natura 2000 : une prise de conscience locale des responsabilités collectives, et le choix de la concertation et de l'innovation pour assurer sur le long terme la préservation du site dans le respect des activités humaines.

Cet incroyable travail collectif, réalisé dans une logique d'intendance du territoire par ses habitants, a été récompensé dès 2003 par l'obtention du deuxième prix attribué par le Conseil Régional d'Auvergne en faveur d'actions environnementales exemplaires.





Le Petit Rhinolophe - espèce phare du site « grotte de la Denise »
(ici photographié en période estivale dans les combles d'un bâtiment)
Fabien Eygal

Grotte de la Denise

... la sécurité pour longtemps

La grotte de la Denise est l'une des rares cavités d'origine naturelle connue à ce jour en Auvergne, elle abrite des chauves-souris en hibernation et parmi celles-ci, les grands et petits rhinolophes, espèces d'intérêt européen, aisément reconnaissables à leur museau en forme de fer-à-cheval.

La préservation de cette grotte constitue un bon exemple des synergies mobilisables entre les actions menées par les associations, les outils offerts par Natura 2000 et les possibilités d'interventions des collectivités locales.

Depuis 1999, la grotte est un site géré par le [Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne](#) dans le cadre d'une convention signée avec le propriétaire des lieux.

Le Conservatoire est également animateur, pour le compte de la commune de Polignac, du [site Natura 2000 « Grotte de la Denise »](#) dont le Document d'Objectifs* a vu le jour en 2010.

En 2013, le grillage de protection existant, régulièrement vandalisé jusqu'ici, a été remplacé par une grille plus solide. L'objectif de ces travaux, réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000*, était double : interdire physiquement l'accès à ce site pour la sécurité des personnes (l'entrée de la grotte est dangereuse) et limiter le dérangement des chauves-souris qui occupent la galerie pendant l'hiver.



En 2014, suite au souhait de vente déclaré par le propriétaire des terrains, ces travaux ont trouvé un développement inattendu tout autant que bienvenu : la commune s'est portée acquéreur de la parcelle abritant l'entrée de la grotte, inscrivant ainsi sa préservation et l'efficacité des actions dans le long terme.





Faire progresser la prise en compte de la par la communication et la pédagogie

• Pour faire fructifier un dispositif basé sur la concertation, pédagogie et communication sont 2 leviers indispensables pour les animateurs de sites Natura 2000.

• Faire connaître et comprendre à chacun les enjeux de la conservation de la biodiversité, tel est le défi qu'ils relèvent, sous des formes particulièrement variées et souvent innovantes.

La charte comme outil de sensibilisation des propriétaires et collectivités sur le site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon »

Le site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon » couvre 2419 hectares répartis sur le cours de l'Alagnon et de l'Allier, depuis la zone de confluence de ces deux rivières jusqu'au secteur de Pont-du-Château.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, animateur du site pour le compte de l'État, a choisi de valoriser ici de façon originale la charte Natura 2000* ...

Faire de la charte, outil contractuel à la base, un vecteur d'information et de sensibilisation : en voilà une idée ! C'est pourtant le pari fait par le CEN Auvergne, qui a donc envoyé un exemplaire de la charte accompagné d'une plaquette de présentation aux 771 propriétaires de plus de 0,1 hectare au sein du site !

L'objectif : les informer de la situation de leur terrain dans le périmètre Natura 2000 et les sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion à respecter pour préserver l'exceptionnelle richesse de cette vallée.



nature ...
de l'environnement

Dans cet esprit, la charte intègre, en plus des engagements et recommandations, la liste des plantes exotiques envahissantes à ne pas introduire, ainsi qu'une liste d'essences forestières recommandées pour les plantations.

Mais les particuliers ne sont pas les seules cibles des efforts de l'animateur. Les collectivités ont également été incitées à adhérer à la charte sur les terrains communaux des bords d'Allier et d'Alagnon. Afin de permettre aux agents techniques des collectivités de s'approprier les enjeux du site Natura 2000, deux journées de formation ont également été organisées et ont

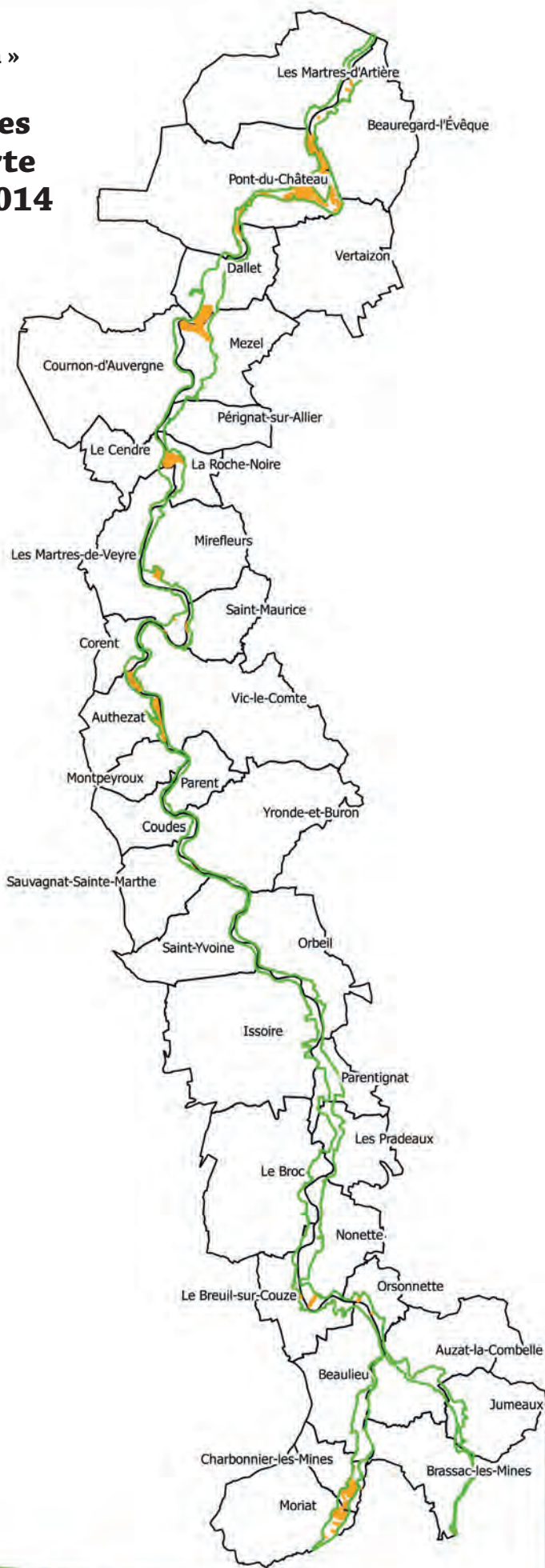
rassemblé une quinzaine de salariés de dix collectivités différentes.

Un travail impressionnant, et qui porte ses fruits, puisque 23 chartes ont ainsi été signées depuis 2009, dont 10 par des collectivités, représentant une superficie totale de 192 hectares où l'entretien se fait donc dans le respect du patrimoine naturel.

Pour ne pas en rester là et pour répondre aux questionnements des acteurs locaux, l'animateur a approfondi la pédagogie au sujet des plantes exotiques envahissantes via une lettre d'information diffusée aux signataires de la charte ainsi qu'à toutes les collectivités.

site Natura 2000
« Val d'Allier - Alagnon »

**Bilan des parcelles
engagées en charte
Natura 2000 fin 2014**



- Légende :**
- Parcelles engagées en Charte
 - Périmètre Natura 2000
 - Communes concernées

Fond : Communes, DSM - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. avr. 2 2015



0 10 20 km



« Vallées et piémont du nord Forez »

... vers un guide pratique pour la conservation et la valorisation économique des hêtraies à destination des propriétaires forestiers

Dans les monts du Livradois et du Forez, l'un des principaux enjeux pour la biodiversité forestière consiste à maintenir une place pour les forêts de hêtre.

Une qualité inégale, un marché peu porteur actuellement, une sylviculture délicate : le hêtre souffre face à la concurrence du dynamique sapin de Douglas !

Alors comment faire pour donner le goût aux propriétaires de le conserver, et surtout, comment les aider techniquement là où la simplicité et le manque de connaissances techniques les incitent à laisser le soin à l'entreprise de travaux forestiers de reboiser comme bon lui semble ?

L'idée fait son chemin dans les esprits des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallées et piémonts du Nord-Forez » depuis maintenant deux ans : pour convaincre les propriétaires de conserver leurs hêtraies et les aider à en tirer cependant des revenus, il faut les guider.

Et si ce n'est pas en site Natura 2000 qu'on le fait, alors il y a fort à parier que cela ne se fera jamais.

L'animateur du site, l'Office National des Forêts (ONF), s'est donc retroussé les manches et s'est associé pour l'occasion au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) d'Auvergne pour concocter un panel de solutions aux propriétaires forestiers.

En première approche, une clé de lecture pose quelques questions simples pour évaluer le potentiel de production (qualité de la station) et les conditions économiques de récolte (accessibilité). En fonction de la situation et des objectifs de récolte souhaités par le propriétaire (cueillette de bois de chauffage, production de grume de qualité, etc.), le guide propose alors un ou plusieurs itinéraires techniques pour répondre au mieux au compromis de préservation et de production, allant de l'absence d'intervention (cas des

forêts peu/pas productive et/ou inaccessibles) jusqu'à une gestion élaborée en futaie irrégulière* par exemple.

Le tout sera prochainement rassemblé sous la forme d'un guide pour la conservation et la valorisation des hêtraies, illustré de photos et de schémas.

Restera alors à le faire connaître et à l'éprouver. ONF et CNPF envisagent dès à présent sa diffusion et son utilisation en démonstration chez un propriétaire volontaire.



Sensibilisation des agriculteurs par la diffusion d'une plaquette sur l'usage des produits dangereux pour la biodiversité

L'usage des pesticides, des antiparasitaires, et autres anticoagulants est d'une façon générale nocif pour l'environnement et peut compromettre directement la conservation de certaines espèces sensibles. C'est le cas des rapaces du fait notamment de leur position au sommet de la chaîne alimentaire. Les méthodes alternatives existent (cf. expérience n°10) mais la diffusion et la promotion de ces méthodes restent largement à améliorer.

Au sein du site Natura 2000 « Gorges de la Sioule », l'Office National des Forêts, animateur du site Natura 2000 et la LPO ont mis en œuvre dans cet esprit une campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs. Une plaquette d'information a été élaborée par la LPO, illustration du fait que la réussite de Natura 2000 passe aussi par la communication et l'élaboration de supports ciblés.



Agriculture & biodiversité

Impact des pesticides, poisons et antiparasitaires sur l'environnement



Leur toxicité est leur raison d'être. Largement utilisés pour éliminer les organismes nuisibles à la production agricole, ces produits se répandent sans contrôle dans l'environnement. Ils affectent sans distinction les espèces animales ou végétales, et même l'Homme. Pourtant, des solutions alternatives existent pour l'élevage, qui permettent de protéger la biodiversité.

Des méthodes alternatives

- Privilégier les prédateurs naturels des animaux nuisibles à l'agriculture et les consommateurs des plantes indésirables.
- Préférer le piégeage, méthode plus sélective, à l'empoisonnement.
- Supprimer les traitements annuels non strictement nécessaires.
- Utiliser des traitements antiparasitaires non toxiques pour les coprophages : Benzimidazoles, Milbémycines.
- Maintenir les bêtes traitées en étable pendant le temps du relargage du produit.
- Proposer aux vétérinaires et éleveurs des indications sur des stratégies de gestion intégrée du parasitisme.
- Réduire les doses de produits phytosanitaires et établir des itinéraires techniques.
- Mettre en œuvre des moyens mécaniques ou thermiques plutôt que des traitements chimiques.



Pour plus de renseignements

Natura 2000
<http://www.natura2000.fr>



Remise en valeur d'un belvédère naturel par la commune de Menat

Trop souvent opposés dans les esprits, mise en valeur du territoire et protection des milieux peuvent pourtant faire bon ménage.

La commune de Menat, au sein du site Natura 2000 « Gorges de la Sioule » apporte un témoignage de synergie positive entre restauration, mise en valeur et pédagogie de l'environnement.

Localisé sur les plateaux bordant la Sioule, à l'aplomb du très joli méandre de Rochecol et faisant face au Château Rocher, le belvédère de Navoirat est l'un des plus beaux points de vue sur la rivière.

Et pourtant, il s'en est fallu de peu pour qu'il ne disparaisse.

Abandonnée, la lande sèche où se situe le belvédère était jusqu'en 2009 menacée par l'embuissonnement mais aussi par le piétinement anarchique des visiteurs.

C'est Natura 2000 qui permet en 2010 de boucler le financement de la restauration et de la remise en valeur du site porté par la commune de Menat.

Avec l'aide de l'**Office National des Forêts**, animateur du site, la commune s'engage dans des travaux importants :

- entretien annuel de la lande par une équipe d'insertion suivant un cahier des charges précis pour contenir la colonisation ligneuse,
- installation de barrières en bois le long du sentier d'accès au belvédère afin de canaliser les visiteurs, limiter le piétinement et l'érosion,
- installation de panneaux apportant des informations sur le site Natura 2000 et ses richesses naturelles.

Aujourd'hui ce point de vue a retrouvé tout son potentiel, et s'insère harmonieusement dans un milieu naturel restauré.

Un joli bilan mettant en évidence les synergies possibles entre les enjeux paysagers, la préservation de la biodiversité et l'attractivité des territoires !



Menat - belvédère de Navoirat
Dominique Maurin ONF

La sioule et Château Rocher vus depuis Menat
Sylvain Marsy

30

Un projet pédagogique autour des tourbières du parc naturel régional des volcans d'Auvergne

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recèle une formidable densité de zones humides et tourbières d'importance nationale.

La préservation de ce patrimoine naturel ne peut réussir sans qu'habitants et acteurs locaux soient conscients de sa valeur et convaincus de l'intérêt de le conserver.

Dans le cadre de l'animation des 4 sites Natura 2000 « Artense », « Cézallier », « Tourbières et zones humides de la région de Riom-es-Montagnes » et « Tourbières du nord est du massif cantalien » qui partagent tous cet enjeu des tourbières, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a déployé en 2012/2013 un projet pédagogique destiné aux scolaires du territoire.

L'objectif : faire découvrir aux élèves les tourbières et leurs richesses.

Dix écoles ont ainsi participé à des sorties terrain sur des tourbières de leurs communes, complétées en classe par des interventions de professionnels de l'éducation à l'environnement et de personnels du parc naturel régional et un travail d'approfondissement avec les enseignants.

Les quelque 150 élèves participants ont ensuite pu partager leurs travaux au cours d'un grand rassemblement le 21 juin 2013 à Egliseneuve d'Entraigues à l'occasion de la fête des tourbières. Natura 2000 marque ainsi son entrée dans la vie sociale et festive locale.





Glossaire

Aménagement forestier

document de gestion durable des forêts publiques (= forêts de l'État et des collectivités). C'est dans ce document que sont programmées les différentes actions (coupes et travaux) à mener pendant une certaine durée (en général 15 à 25 ans) pour la forêt concernée. Il permet ainsi de planifier les dépenses et les recettes générées par la forêt.

Calcicole

désigne les espèces ou les végétations qui se développent préférentiellement ou exclusivement sur sol riche en calcium

Charte Natura 2000

outil permettant aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier. La charte contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000. Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques.

Chiroptères

chauves-souris. Un certain nombre d'espèces de chauves-souris utilisent des constructions humaines au cours de leur cycle de vie (greniers, combles, caves, galeries de mines, ...), en particulier en l'hiver pour l'hibernation et pendant l'été, période marquée par la mise-bas et l'élevage des jeunes.

Chiroptérologue

scientifique spécialiste de l'étude des chauves-souris

Contrat Natura 2000

démarche volontaire qui permet de s'engager concrètement dans des travaux en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (voir définition ci-dessous) d'un site Natura 2000. Signé entre le Préfet et le propriétaire des parcelles (ou son mandataire) pour une durée de 5 ans, le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre par le bénéficiaire ainsi que la nature et le montant des aides qu'il se verra versé en contrepartie. Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat.

Connectivité

dans le domaine de l'écologie, ce terme désigne le degré de non-fragmentation écologique des milieux et paysages (la fragmentation étant le morcellement de l'espace par des aménagements artificiels susceptibles d'empêcher ou limiter le déplacement des espèces vivantes).

Document d'Objectifs (DOCOB)

pour chaque site Natura 2000, le document d'objectifs définit les mesures de gestion à mettre en œuvre. C'est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Issu d'un processus de concertation, il relève d'un droit administratif « négocié » plus que d'une procédure unilatérale classique. Il s'agit d'un document de référence pour les acteurs concernés par la vie du site.

Fond Forestier National (FFN)

fonds créé en 1946 pour permettre une gestion plus dynamique des forêts françaises et pour aider la filière bois à se développer. Le FFN visait à sa création à répondre aux séquelles de la guerre (forte demande de bois liée à la reconstruction), puis à la demande croissante de fibres (forte croissance du secteur papeterie) et de bois-matériaux (construction). Il a été supprimé le 31 décembre 1999.

Ayant pleinement rempli ses objectifs initiaux, le FFN a néanmoins eu un certain nombre d'effets pervers lié à l'utilisation massive et monospécifiques de certaines essences résineuses (épicéa notamment), ce qui a contribué localement à la dégradation des zones humides et de la biodiversité.

Futaie irrégulière

traitement sylvicole dit « inéquienne » : la forêt est divisée en peuplements forestiers où plusieurs classes d'âge (du semis à l'arbre mature) sont représentées. Ce mélange peut être plus ou moins équilibré dans les différentes classes d'âge et de diamètre. La futaie jardinée en constitue un cas particulier, dans lequel l'équilibre est recherché dans chaque parcelle au moyen d'un mélange intime d'arbres d'âges différents, et avec une ouverture suffisante du couvert pour assurer une régénération constante des arbres.

Habitats naturels

unité naturelle, bien identifiable, essentiellement caractérisée par sa végétation, son climat, son exposition, son altitude, sa géologie, sa pédologie, et par les activités humaines qui y ont lieu. [J.-M. Géhu, Dictionnaire de sociologie et synécologie végétales, 2006]

Halophile

une espèce halophile est une espèce qui s'accommode ou a besoin d'une forte concentration de sel dans son milieu pour vivre. Halophyte désigne une plante à caractère halophile.

Halophytes strictes

plantes inféodées aux milieux à concentration saline élevée (par opposition aux halophytes facultatives, capables de se développer sur des sols non salés).

Insectes saproxyliques

insectes liés à la présence de bois mort ou en décomposition, dont ils se nourrissent ou dépendent pour leur reproduction.

Intérêt communautaire [habitat ou espèce]

les deux directives européennes à l'origine du réseau Natura 2000 (directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite directive « habitats/faune/flore » et directive n°2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 dite directive « oiseaux »), définissent des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui sont listées dans leurs annexes (annexe I de la directive oiseaux, annexes I et II de la directive habitats/faune/flore). Ces habitats et espèces sont en danger de disparition, rares, vulnérables ou encore endémiques, ou bien présentent une aire de répartition réduite, ou encore, présentent des caractéristiques remarquables. Les habitats et espèces dont l'état est le plus préoccupant sont qualifiés de « prioritaires ».

Kaolins

argiles blanches, friables et réfractaires, principalement composés de kaolinite (silicates d'aluminium)

Mailles

un système de mailles ou carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme généralement carrée et de taille fixe. Couramment utilisées en écologie, les mailles (de toutes tailles : 10x10km, 2x2km, 1x1m, etc.) permettent une vision impartiale des phénomènes et sont naturellement à même de surligner les zones à enjeu.

Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)

il s'agit d'un type particulier de contrats Natura 2000, exclusivement destiné aux exploitants agricoles et ne concernant que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEt sont rémunérées sur la base de l'évaluation du surcoût ou du manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre. En effet, certaines pratiques jugées plus favorables pour l'environnement peuvent avoir un impact direct ou indirect sur l'activité économique de l'exploitation (par exemple, la limitation des intrants ou le retard de fauche). Depuis 2015, ce dispositif a évolué et prend la forme de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Plan Simple de Gestion

document de gestion durable des forêts privées (obligatoire pour les forêts de plus de 25 hectares). À l'instar de l'aménagement pour une forêt publique, il établit le programme des opérations prévues pour la gestion de la forêt (coupes/travaux) sur une durée généralement comprise entre 10 et 20 ans, et permet ainsi de planifier les dépenses et les recettes du propriétaire.

Rupicole

se dit des plantes (et autres espèces) vivant sur les rochers (milieux rupestres).

Soligène

se dit des tourbières situées sur une pente et alimentées par les eaux de ruissellement ou directement par une source proche.

Sphaigne

la sphaigne (nom latin botanique *Sphagnum*) est un genre de mousses bryophytes, dont les individus sont constitutifs des tourbières.

Structure animatrice de site Natura 2000

la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 est assurée par le travail d'un animateur sur le site. La structure qui l'emploie est appelée structure animatrice. Celle-ci intervient en tant que prestataire pour le compte de la structure porteuse du site Natura 2000 (État ou Collectivité), chargé du suivi de la mise en œuvre du DOCOB, dit organisme porteur ou structure porteuse du DOCOB, mais il peut aussi être un prestataire qui agit pour le compte de l'organisme.

Structure porteuse de site Natura 2000

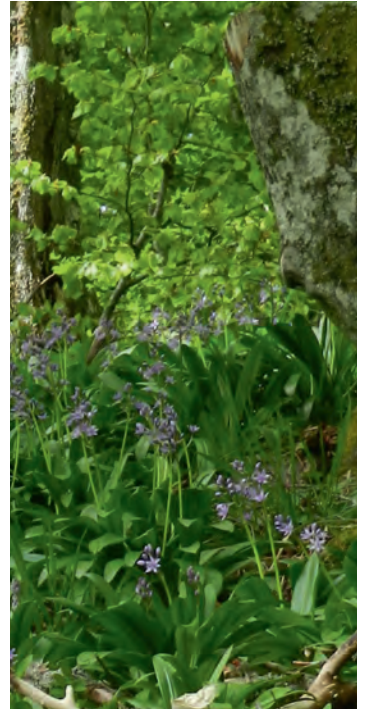
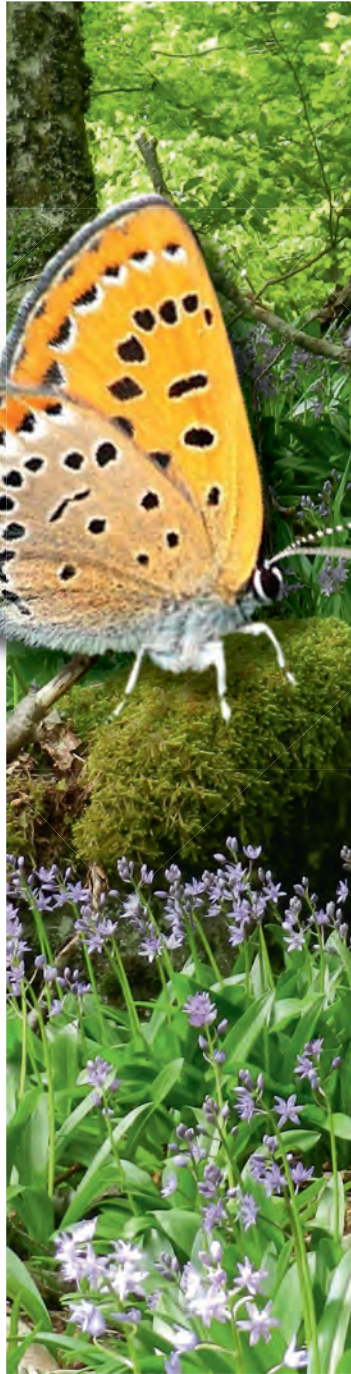
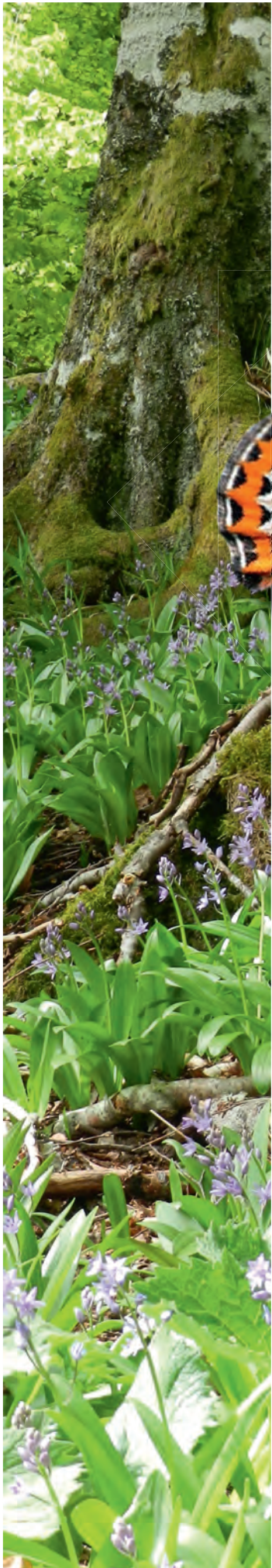
structure (État ou Collectivité) chargée du suivi de la mise en œuvre du DOCOB. Pour assurer concrètement cette mission, la structure porteuse missionne un animateur qui peut être soit l'un de ses agents (animation en régie) ou bien un prestataire retenu après appel d'offre.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

site Natura 2000 désigné pour la préservation des oiseaux visés par la directive n°2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 dite directive « oiseaux ».

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

site Natura 2000 désigné pour la préservation des habitats et espèces visés par la directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite directive « habitats/faune/flore ».



Pour en savoir plus

- **site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne**
<http://www.developpement-durable.gouv.fr> >> *rubrique Natura 2000*
- **site des services de l'État dans les départements**
<http://www.allier.gouv.fr> >> *rubrique espaces naturels et biodiversité*
<http://www.cantal.gouv.fr> >> *rubrique Natura 2000*
<http://www.haute-loire.gouv.fr> >> *rubrique Natura 2000*
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr> >> *rubrique Natura 2000*

Remerciements

Cet ouvrage a été rédigé par les acteurs du réseau Natura 2000 eux-mêmes, en particulier les structures animatrices des sites et les collectivités porteuses. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur contribution à cette réalisation, ainsi que pour leur travail quotidien en faveur des sites du réseau Natura 2000 de l'Auvergne.

Nos remerciements vont plus particulièrement à :

CEN Auvergne : Delphine BENARD, Stéphane CORDONNIER, Julien SAILLARD, Aurélie SOISSONS

CNPF Auvergne : Adrien BAZIN

Communauté de communes de Pierrefort-Neuvéglise : Céline TALON

CPIE Haute-Auvergne : Marie LOUVRADOUX

LPO Auvergne : Sabine BOURSANGE, Franck CHASTAGNOL, Guillaume LEROUX

ONF : Thomas DARNIS, Laure PELISSIER, Cyrille LEBIHAN

PNR Livradois Forez : Émilie BOITHIAS, Hugo CARILLO, Isabelle ROMEUF

PNR Volcans d'Auvergne : Luc BELENGUIER, Aimie BLEY

SMAT Haut-Allier : Laurent BERNARD, David OLAGNOL

Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine : Armelle SICART

Nos remerciements s'adressent également aux agents des services de l'État (DDT de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) qui ont contribué à l'émergence, l'enrichissement et la relecture de cet ouvrage.

Les acteurs de Natura 2000 en Auvergne



Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement Auvergne
7 rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. 04 73 43 16 00

Service Eau, Biodiversité et Ressources - Pôle Nature

